
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 8 novembre 2024**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

<p>1^{ère} commission</p> <p>Finances et ressources humaines</p>	<p>Présidente : Muriel JOURDA</p> <p>Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ</p>
<p>2^{ème} commission</p> <p>Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées</p>	<p>Présidente : Marie-Odile JARLIGANT</p> <p>Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF</p>
<p>3^{ème} commission</p> <p>Insertion, famille, enfance et action sociale</p>	<p>Présidente : Sophie LEBRETON</p> <p>Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC</p>
<p>4^{ème} commission</p> <p>Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</p>	<p>Président : Pierre GUÉGAN</p> <p>Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER</p>
<p>5^{ème} commission</p> <p>Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau</p>	<p>Président : Stéphane LOHÉZIC</p> <p>Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD</p>
<p>6^{ème} commission</p> <p>Éducation, culture, sport et vie associative</p>	<p>Présidente : Marie-Hélène HERRY</p> <p>Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOÛËT Alain CARIS</p>
<p>7^{ème} commission</p> <p>Infrastructures routières, mobilités douces et ports</p>	<p>Président : Thierry POULAIN</p> <p>Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE</p>

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 novembre 2024

Ordre du jour

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	24624	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Orientations budgétaires pour 2025 <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	29
2	24619	Direction des finances et des achats	Budget principal Décision modificative n° 2 de 2024	43
3	24623	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	25
4	24584	Direction des ressources humaines	Politique en matière de ressources humaines Ajustements budgétaires	42
5	24736	Direction générale des services	Nouvelle segmentation stratégique	28
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
6	24578	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale de l'habitat et du logement Ajustements budgétaires	39
7	24640	Direction des territoires	Accompagnement du développement territorial	40
8	24743		Développement touristique	41
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
9	24741	Direction générale adjointe ressources	Rapport sur la situation en matière de développement durable <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	21

Procès verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 8 novembre 2024

Le vendredi 8 novembre 2024, à 14 h 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 28 mars 2025

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette session du conseil départemental. Avant de commencer, je laisse la parole à notre 1^{ère} vice-présidente, qui va procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myriane COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOJET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

Sont absents : Mohamed AZGAG (*a donné pouvoir à Christine PENHOJET*) et Marie-Odile JARLIGANT.

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est atteint. Notre session peut donc débuter. Il convient d'abord d'approuver le procès-verbal de la session du 20 septembre dernier, qui vous a été transmis avec les rapports. Chacun était invité à formuler des observations pour le 4 novembre. À ce jour, aucune remarque n'a été formulée. Je vous propose donc de l'adopter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur, je vous informe que deux vœux ont été déposés, l'un par le groupe de la majorité et l'autre par le groupe de gauche et écologiste. Les deux sont relatifs au même sujet, celui de la fermeture de l'usine Michelin de Vannes. Ils seront présentés à la fin et vous verrez qu'ils ne sont pas si éloignés l'un de l'autre. Nous proposons de laisser chaque groupe présenter son vœu et de voir ensuite si nous pouvons faire converger les deux vœux pour faire un vœu unique de l'assemblée départementale. Ces vœux seront présentés à la fin de l'ensemble des sujets.

Nous allons commencer, comme d'habitude, par les interventions liminaires, tout d'abord la mienne, ensuite celle de Damien GIRARD au nom du groupe de l'opposition, puis celle de Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité. Aujourd'hui, nous aurons à discuter plus particulièrement de sujets budgétaires, notamment de la décision modificative n° 2 et des orientations budgétaires pour l'année 2025.

Pendant les discours introductifs :

- départ à 14 h 40 de Fabrice ROBELET (*pouvoir donné à Gérard PIERRE*),
 - arrivée à 15 h de Marie-Odile JARLIGANT,
 - départ à 16 h de Gwenn LE NAY (*pouvoir donné à Françoise BALLESTER*) et Damien GIRARD (*pouvoir donné à Catherine QUERIC*).
-

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, nous nous réunissons pour débattre ici, plus spécifiquement, des orientations budgétaires et jamais l'appréciation sur la vie, portée par SHAKESPEARE, n'a été aussi juste : « *Une histoire pleine de bruit et de fureur* ». Assez légitimement, nos propres problèmes morbihannais nous préoccupent toutes et tous. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes élus. Les sujets morbihannais sont aussi des sujets nationaux. Nous reviendrons plus particulièrement, dans le cadre du vœu, sur la fermeture annoncée et brutale de l'usine Michelin, dont j'ai été informé lundi soir, très tard, par le ministre de l'Industrie. Elle plonge ce fleuron de l'industrie locale, qui a pu culminer à 1 500 salariés dans les années 1973, dans une situation très difficile. Tout le monde connaît ou a connu des gens qui travaillent ou qui travaillaient à l'usine Michelin, qui était devenue une institution. Le Prat d'ailleurs et l'industrie, à Vannes, se sont beaucoup développés autour de l'usine Michelin. C'est naturellement un drame pour l'ensemble des familles. Nous reviendrons spécifiquement, dans le vœu, sur notre souhait commun que l'accompagnement des salariés puisse se faire de la meilleure façon possible et que le site puisse continuer à bénéficier d'une vocation industrielle, comme je l'ai dit au ministre. Je lui ai dit deux choses : nous prenons acte de cette décision ; pour autant, les salariés doivent être traités non pas uniquement de manière administrative, mais doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé. Je lui ai dit que l'on comptait sur lui pour que le groupe Michelin soit à la hauteur sur ce sujet et, par ailleurs, pour que les 18 hectares du site puissent continuer à être dévolus à une activité de nature industrielle. À l'époque du foncier qui se raréfie, pour nous, il n'est pas question que le site ait une autre vocation. Il est très bien placé et nous devons garder des capacités industrielles dans notre pays. J'espère que celles et ceux qui en ont la responsabilité, le ministère de l'Industrie, la région, qui a la compétence économique et l'agglomération, pourront travailler de concert. Il ne s'agit pas directement d'une compétence du département ; néanmoins, nous nous joindrons pour que la situation soit la plus favorable à un retour à l'emploi sur le site, tout en ayant aujourd'hui une pensée particulière pour l'ensemble des salariés et leur famille. Nous imaginons quel peut être le traumatisme pour tous, tant l'usine Michelin était une institution, ici, à Vannes, même si nous constatons, ces derniers temps, que les commandes avaient baissé. Nous y reviendrons dans les vœux qui ont été proposés par les deux groupes et qui traitent spécifiquement de ce sujet, qui s'inscrit plus largement dans une baisse de la capacité industrielle du pays, pour bien d'autres raisons.

L'observation du monde et de notre pays doit aussi nous inviter à faire preuve d'une certaine retenue, tant ces derniers jours, ces dernières semaines, ces derniers mois, sont inquiétants, chaotiques, voire également tragiques à bien des égards. La guerre en Ukraine se poursuit malheureusement. C'est l'occasion pour moi, et je crois en notre nom à tous, de redire notre amitié et notre soutien au peuple ukrainien, aux Ukrainiens, qui se battent pour garder leur intégrité territoriale. La nouvelle donne de la présidence des États-Unis aura naturellement un effet sur cette guerre. Nos pensées accompagnent l'ensemble de nos amis ukrainiens.

Le Proche-Orient et le Moyen-Orient sont aussi au bord de l'embrasement, si on considère qu'il n'y a pas déjà embrasement. La situation est très difficile. Nous exprimons de la solidarité, pour ce qui nous concerne, avec ceux qui souffrent, les otages, les civils qui sont tués. Nous avons naturellement une pensée pour l'ensemble de ces populations, dans cette situation ô combien complexe, et qui pourrait se propager à l'entièreté de la région.

Les élections américaines ont aussi confirmé que cette grande démocratie, ce leader du monde libre, fait parfois des choix qui peuvent être différents des nôtres. Le président TRUMP a été réélu, après un premier mandat qu'il avait exercé. Vu de la France, l'immense majorité des Français soutenaient plutôt la candidature de Kamala HARRIS, tant elle nous semblait plus proche des valeurs qui sont les nôtres, mais cela montre ici qu'on ne peut pas dicter à un peuple ce que l'on veut qu'il fasse. Le peuple est par définition souverain et le choix doit être respecté. Cette élection bouleverse un certain nombre d'équilibres, si tant est qu'il y ait encore des équilibres, avec la fin du multilatéralisme, un renforcement de l'unilatéralisme et des conséquences sur l'industrie, notamment par un fort régime de taxations. Ces élections peuvent avoir beaucoup de conséquences sur notre pays et engendrer de grandes difficultés.

Je vous citerai un éditorial d'hier. Je ne suis pas un lecteur très assidu du journal *Le Monde*, qui a viré encore plus politiquement. Néanmoins, hier, il citait le Général de GAULLE, ce qui ne peut pas m'être étranger. Il disait que la prophétie du Général de GAULLE se réalise. « *Un jour, les États-Unis quitteront le vieux continent. Celui-ci doit devenir adulte, sauf à céder sur ce qui lui est le plus cher : inviolabilité des frontières, non-recours à la force, appui aux démocraties libérales naissantes. Une Amérique s'en va, une Europe stratégique doit naître. Si l'Europe manque à cet appel, elle subira un monde dominé par des blocs de puissances qui n'ont qu'une seule règle dans leurs relations entre les États, le rapport de force* ». Le Général de GAULLE avait tellement raison ! C'est d'ailleurs pour cela que je le cite à bien des égards. Le Président de la République a d'ailleurs repris un peu la même direction hier. Nous voyons que le centre de gravité s'est déplacé, que l'Europe est particulièrement divisée et que dès lors, elle pèse beaucoup moins à l'échelle internationale. Il n'y a plus de majorité en France. Il n'y en a guère plus en Allemagne, qui se dirige sans doute vers des élections anticipées et le Chancelier SCHOLZ ne tient plus qu'à un fil. Quand le couple franco-allemand, qui est censé tirer l'intégralité de l'Europe et faire en sorte que l'on prenne des décisions aussi fortes, est devenu aussi faible, d'un côté comme de l'autre, il est à craindre un affaiblissement considérable de l'Europe. Les États-Unis, avec Donald TRUMP, n'auront pas de pitié particulière. Il est donc nécessaire de renforcer notre dessein européen sur bien des sujets et d'avoir une vision commune. Les États-Unis chercheront, comme d'autres, à diviser les Européens, ce qui n'est jamais trop difficile, là où nous devrions être unis, travailler ensemble et avoir des mesures de réciprocité, vu la taille de notre marché avec les États-Unis, sur des mesures économiques et des taxes qu'ils pourraient être appelés à prendre. Toutes ces crises et ces guerres enrichissent aussi beaucoup les marchands d'armes aux États-Unis. Nous avons une faiblesse structurelle en Europe, puisqu'un certain nombre d'alliés s'approvisionnent essentiellement aux États-Unis. Cette Europe de la défense doit absolument prendre corps. Je ne crois absolument pas à l'armée commune, mais je crois toutefois en une industrie de défense qui soit européenne, sur laquelle nous puissions travailler.

Les bouleversements sont considérables actuellement, à l'échelle mondiale, et le monde sera particulièrement instable. Regardez ce qui se passe en Chine, en Corée du Nord, en Corée du Sud, à Taiwan. Des bruits de bottes un peu partout ! La guerre en Ukraine, la situation au Proche et au Moyen-Orient. Le monde va être très compliqué à diriger dans les semaines, les mois et les années à venir. Il faut des dirigeants rompus à ce type d'exercice, mais il faut aussi des majorités pour pouvoir gouverner. Que les deux pays leaders de l'Europe soient sans majorité n'est pas de bon augure pour l'Europe, alors que paradoxalement, le président TRUMP risque de faire le grand chelem entre la présidence, le Sénat, la Chambre des représentants et même la Cour suprême. Les contre-pouvoirs s'en trouveront nettement réduits, alors que nous ergotons sur beaucoup de choses. Fort heureusement, il existe encore le 49.3 dans la Constitution, qui peut permettre, a priori si les gens sont un peu raisonnables, de faire fonctionner le pays. Je reviendrai tout à l'heure sur le courage que je souhaite à M. BARNIER dans l'exercice des fonctions qui sont les siennes.

Nous avons vécu aussi une situation terrible en Espagne, avec 219 morts. C'est une véritable tragédie, à quelques centaines de kilomètres de la France. En notre nom à tous, nous pouvons adresser au peuple espagnol et à toutes les familles meurtries, notre sympathie et notre amitié, dans ces moments ô combien difficiles. Ceux qui nient les conséquences du réchauffement climatique peuvent voir qu'on ne parle plus simplement aujourd'hui de la montée des eaux au Bangladesh, mais que des événements d'intensité arrivent chez nous et seront plus fréquents. Dans un département comme le nôtre, un peu privilégié, des événements de submersion marine peuvent aussi sévir, comme nous l'avons vu en Vendée, à la Faute-sur-Mer ou dans d'autres communes. Nous avons des pensées très amicales envers ce peuple espagnol avec qui nous avons tant à voir.

Ici, en France, notre pays s'enfoncé dans une situation politique et économique particulièrement difficile. Vous en êtes toutes et tous témoins. Le trafic de drogue met à feu et à sang nos métropoles, mais aussi aujourd'hui, nos villes moyennes, nos campagnes, y compris en Bretagne, à Rennes, à Nantes, et malheureusement également dans le Morbihan. Quand des députés vont s'approvisionner chez le revendeur du coin, cela ne favorise pas l'image de la représentation nationale. Je comprends que Mme ROUSSEAU, Mme PANOT apportent leurs messages de sympathie au député KERBRAT ; je pense qu'il faudrait plutôt lui adresser un message de démission. Le silence assourdissant de la maire de Nantes est d'ailleurs bien troublant, à cet égard. Il faut aussi des acheteurs pour que le trafic de drogue puisse prospérer et quand la représentation nationale est acheteuse, avouez que c'est à se décourager de tout. Je voudrais d'ailleurs apporter mon soutien le plus total au ministre

de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, et au ministre de la Justice, pour le travail qu'ils font, pour faire en sorte que force reste à la loi et que les narcotrafics puissent être réduits autant que possible, au regard de ce que nous pouvons voir aujourd'hui, notamment à Marseille, mais en bien d'autres endroits. La force est qu'il n'y a plus de limite aujourd'hui, ce qui est assez effrayant. J'ai confiance en la fermeté du ministre de l'Intérieur. Il est l'homme qu'il fallait, à la bonne place. Il a tout mon soutien.

Certes, je dresse un tableau bien sombre, moi qui suis toujours de nature optimiste et qui dis toujours que nous allons relever tous les défis, mais le tunnel risque d'être un peu long. Nos compatriotes le comprennent, s'en inquiètent et ils ont raison, mais il ne faut pas qu'ils puissent perdre espoir. C'est justement notre rôle. C'est justement le rôle des élus, des parlementaires, comme des élus locaux, de ne pas sombrer dans le pessimisme, mais de proposer des voies pour l'avenir, ce qui suppose de dire la vérité aux citoyens. Trop longtemps, en politique, nous avons ergoté et hésité à désigner les choses par ce qu'elles sont. En politique, il faut avoir du courage, ce qui n'est malheureusement pas le plus commun et le plus communément partagé. Au Parlement d'ailleurs, tout particulièrement à l'Assemblée nationale, ce n'est pas gagné, loin s'en faut. Des propositions farfelues succèdent à des votes totalement démagogiques. L'absence de majorité est un immense handicap pour la France. Celles et ceux qui pensent qu'il faudrait de la proportionnelle condamnent définitivement la France à une forme d'immobilisme dont nous voyons ce qu'il donne aujourd'hui. La France est un pays de culture majoritaire. Il faut qu'il y ait une majorité et pour cela, il faut un scrutin majoritaire. Ce serait une folie d'en venir à un scrutin proportionnel, qui n'aurait d'autre effet que de raviver le régime des partis, qui a conduit de GAULLE à revenir au pouvoir, à l'abandon de la IV^{ème} République et à l'avènement de la V^{ème} République. La proportionnelle serait le dernier clou du cercueil de la V^{ème} République. Un scrutin à la proportionnelle serait une folie absolue. J'espère que nous n'y arriverons pas, pour que nous puissions conserver ce régime majoritaire, même si le système majoritaire produit aujourd'hui des majorités tout à fait relatives. Ceux qui revendiquaient la victoire, avec 28 % des voix, se sont aperçu qu'ils étaient minoritaires puisqu'ils n'ont pas pu faire élire la présidente de l'Assemblée nationale et n'ont pas pu avoir le Premier Ministre. Aujourd'hui, le Premier Ministre peut fonctionner. Ce n'est pas en mettant des bras d'honneur, comme le fait LFI, aux voisins d'en face que l'on améliore l'image de l'Assemblée nationale par nos concitoyens. Cela contribue clairement à décrédibiliser la démocratie parlementaire, au profit d'extrêmes de chaque côté dont la dangerosité se renforce chaque jour. Les Français, malheureusement, ne comptent plus sur la représentation parlementaire pour apporter des solutions, en tout cas pour l'Assemblée nationale, Mme la sénatrice. Il est malheureux de le dire, mais je crois qu'ils ont raison. Ces doigts d'honneur, ces insultes, la drogue ou un candidat putatif à la mairie de Marseille, de la France Insoumise, qui dit « *Pétain, je ne le connais pas, mais je crois qu'il était un peu raciste* » : la situation devient grave. Il faudrait que celles et ceux qui ont été élus avec les voix de la France Insoumise – je pense à M. HOLLANDE, à M. FAURE – aient un peu plus de courage. On ne peut pas être élu dans n'importe quelles conditions et on ne peut pas accepter certaines choses. La fermeté sur les principes est pour moi une condition nécessaire de l'exercice du mandat.

Fort heureusement, le Sénat tente d'améliorer les choses. La tâche est assez mal aisée, mais j'ai confiance en notre collègue Muriel JOURDA, que je voudrais saluer, puisqu'elle a été élue, par ses pairs, présidente de la commission des lois, la plus importante des commissions du Sénat, après sept années de mandat. Notre collègue l'a eue par son dynamisme, sa vigueur et son talent. Ma chère collègue, je voudrais vous féliciter pour cette présidence de la commission des lois qui récompense votre investissement et le travail parlementaire. Quelles que soient les sensibilités politiques au Sénat, le président du Sénat veille à ce que tout le monde puisse travailler ensemble. Les mêmes élus sont parfois beaucoup plus raisonnables lorsqu'ils sont au Sénat que lorsqu'ils sont à l'Assemblée nationale. Je pense que la perte du cumul des mandats a été une perte colossale pour notre pays et certains ont débarqué à l'Assemblée nationale, alors que visiblement, ils n'avaient rien à y faire.

Il reste donc les collectivités territoriales, les régions, les départements, les 35 000 communes, leurs élus, ceux qui ont le courage d'agir, dans les conditions actuelles. Notre collègue Fabrice ROBELET nous rappelait, il y a quelques jours, lors du congrès des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, combien il était difficile d'exercer cette fonction parfois compliquée de maire, mais ô combien passionnante pour celles et ceux qui ont exercé ou exercent cette mission. C'est bien aussi l'honneur de la politique que de faire preuve du courage face à l'adversité. Les maires le savent bien et c'est ce qu'ils doivent faire. Sinon, ce ne serait qu'un théâtre d'affrontements, d'ombres, d'intérêts

personnels, pour la seule recherche du pouvoir. L'intérêt n'est pas le pouvoir pour le pouvoir, mais ce qu'il permet de faire. Il faut pouvoir utiliser le pouvoir à bon escient et non pas pour une quelconque gloriole personnelle.

Ici, au sein du conseil départemental du Morbihan, que l'on soit membre de la majorité comme de l'opposition, nous avons toujours eu ce courage de nous dire les choses. Nous ne sommes pas toujours d'accord, ce qui tout à fait normal dans une démocratie. Nous avons ce courage et ce respect qui se sont perdus dans une Assemblée nationale. Même si nous ne sommes pas d'accord, nous devons nous écouter, nous respecter et nous arrivons parfois à trouver des solutions ensemble. Il est normal que nous ne soyons pas d'accord sur tout. Je n'attends pas forcément de l'opposition qu'elle vote le budget, qui est un acte politique, mais sur bien des sujets, nous arrivons à converger, à nous écouter et à trouver les bonnes solutions. C'est bienheureux qu'il en soit ainsi.

Chacun a la même légitimité dans son canton et nous sommes tous guidés ici par l'intérêt du Morbihan, l'intérêt du territoire et l'intérêt des habitants. Nous avons grand besoin de ce courage, alors que la situation de la collectivité est naturellement compliquée. Ne nous trompons pas. Il est certain que la situation est grave dans le pays. Cependant, il ne faut pas se méprendre. Nous sommes dans la situation d'une France qui depuis 50 ans, a fait fi des bonnes règles de gestion, s'endettant follement, comme si l'argent magique allait surgir un jour. Nous sommes au bout du bout ; nous empruntons plus cher que la Grèce et le Portugal, les agences de notation rôdent, nous sommes sans cesse dégradés. Le Premier Ministre a trouvé une situation très périlleuse et je lui souhaite bon courage dans le redressement de notre pays. Dieu soit loué, le Nouveau Front Populaire n'est pas au pouvoir, avec un programme à 180 Md€ de dépenses supplémentaires, qu'ils disaient financer, mais qui ne l'était pas, qui était la banqueroute assurée pour notre pays. Une banqueroute ne laisse jamais les riches au bord de la route, mais les faibles et les pauvres. Avoir du courage, c'est aussi ne pas avoir de dogmatisme et s'occuper de celles et ceux les plus en fragilité.

Ici, nous avons une situation financière saine, qui est le fruit de notre gestion rigoureuse et de celle de nos prédécesseurs. Vous m'avez toujours entendu dire, même lorsque la situation était très favorable, que nous avons toujours, ici, une politique de la rigueur. Je crois que le président François MITTERRAND disait que la rigueur, c'est de l'austérité avec de l'optimisme. Ici, nous nous appliquons une certaine rigueur et heureusement que nous l'avons fait. Si nous avons parfois écouté ce que nous disait de faire l'opposition, quand tout allait bien, de mettre en place des dispositifs nouveaux, tels que le RSA jeunes ou d'autres, comment couperions-nous dans ces dépenses aujourd'hui ? Comment ferions-nous pour vous proposer un DOB ? Ce serait strictement impossible.

D'un certain point de vue, notre situation est conjoncturelle puisqu'elle est la conséquence de phénomènes factuels, comme la baisse des droits de mutation à titre onéreux, qui pourraient remonter, comme la hausse des enveloppes des aides sociales, dont il suffirait, pour un certain nombre d'entre elles, que soit le gouvernement en abaisse le niveau, soit arrête de les revaloriser sans cesse. L'abandon de la réforme de l'assurance-chômage par Gabriel ATTAL est, à ce titre, assez révélateur du manque de courage de nos élus. Un tel niveau d'endettement sera forcément, à un moment, au détriment de l'emploi, parce qu'il faut taxer toujours plus les ménages et les entreprises. Il est au détriment de l'investissement, de l'emploi et au final, de celles et ceux qui sont en bout de ligne payent.

Pour ce qui nous concerne, nous allons continuer à avancer. Il nous faut trouver entre 100 et 120 M€ dans ce budget. Le Morbihan a toujours l'image d'un département bien géré ou riche ; tout dépend où l'on se place. Que notre département soit frappé aujourd'hui comme il l'est signifie que la situation n'est pas uniquement conjoncturelle. Elle est structurelle à l'échelle nationale. Il faut donc envisager des réformes profondes de la décentralisation, y compris d'ailleurs sur le plan financier. C'est d'autant plus vrai pour une collectivité en charge du social, qui demande à être profondément réformée. La solidarité nationale n'est plus ni moins que le contribuable. Peut-il continuer à payer sans limite ? Faut-il toujours augmenter les impôts ? Nous sommes le pays qui est quasiment le plus taxé de l'OCDE, le plus taxé de l'Europe, et qui a les dépenses contraintes les plus élevées. Pour moi, l'idée de créer un établissement public pour les compétences sociales est immédiatement à rejeter. C'est la fausse bonne idée que M. Éric WOERTH avait cru proposer, en cogestion avec l'État dont nous savons l'exemplarité à cet égard ! Pour ma part, je pense avec force qu'il faut donner le pouvoir aux collectivités, aux élus locaux, pour s'occuper des affaires au plus près du terrain, quand elles les

concernent. Les sujets nationaux sont traités au national, mais les élus locaux sont en situation de pouvoir décider.

Le document d'orientations budgétaires, que vous avez aujourd'hui, reflète bien sûr la gravité de la situation, mais elle est arrivée à une vitesse que personne n'avait imaginée et n'avait vu venir. Il reflète surtout la vigueur et l'intelligence avec lesquelles nous voulons y faire face. Vigueur car il ne faut pas tergiverser. Il faut agir avec force dès maintenant, sans attendre demain. Il faut faire des efforts et toute demi-mesure ou mesure à l'eau tiède n'apporterait aucune solution crédible. Intelligence, car la rigueur de notre gestion passée, comme la confiance qui nous lie à nos partenaires, nous permet d'ajuster au mieux le programme d'économies. La présidente de la commission des finances vous en parlera tout à l'heure, nous devons absolument mener à bien ces programmes d'économies. Je laisserai Muriel JOURDA, présidente de la commission des finances, vous présenter dans le détail ce qui est envisagé pour 2025 et ce qui va continuer à être affiné, puisque tout n'est pas encore arbitré, pour la présentation du budget, le 16 décembre prochain. Nous présenterons notre budget conformément au délai que nous nous étions fixé. Vous avez sans doute vu que la plupart des départements, en France, ajournent l'adoption du budget, qui légalement, doit intervenir avant la fin du mois de mars, pensant sans doute que la situation sera meilleure en mars. Je crois qu'ils se trompent ; ils vont se faire des nœuds à la tête pendant quelques mois supplémentaires, sans trouver des solutions. C'est bien montrer l'impasse dans laquelle nous sommes : 85 % des départements en France, aujourd'hui, sont dans l'impasse complète au niveau budgétaire. Je n'ai pas l'intention de me défausser non plus sur notre sénatrice, présidente de la commission des finances, pour annoncer les mauvaises nouvelles. Celles et ceux qui me connaissent savent que j'assume pleinement l'ensemble de ces décisions. Nous avons pris beaucoup de décisions heureuses au cours de ces dernières années, comme le renforcement significatif de toutes nos aides aux collectivités et de tout notre accompagnement social. Mais également lorsque nous prenons des décisions moins heureuses, comme elles seront présentées aujourd'hui et décidées au mois de décembre, notre présidente saura, avec le talent que nous lui connaissons, être exhaustive et synthétique, ce qui n'est pas un mince exploit.

Nous aurons un budget primitif sans doute au-delà de 900 M€, que nous essayons de réduire au maximum, mais nous aurons néanmoins une augmentation des dépenses de fonctionnement estimée, à date, à 6,4 %, issue très majoritairement d'une hausse de 30 M€ des dépenses sociales, qui sont des dépenses contraintes (plus d'allocataires APA pour les personnes âgées, plus d'allocataires PCH pour les personnes handicapées, plus de besoins pour l'aide sociale à l'enfance + 6 M€). Il nous faudra ainsi injecter plus de 30 M€ dans le social, pour la plupart en raison de décisions prises par l'État, qui revalorise sans cesse ces prestations, sans se préoccuper d'ailleurs si celui qui les verse a les moyens de le faire. Je rappelle que l'ensemble des aides individuelles et sociales (les AIS), qui à l'origine, ont été transférées aux départements d'1 € pour 1 €, sont aujourd'hui compensées à hauteur de 43 %. Ce qui veut dire que 57 % des aides individuelles sociales que nous versons sont payés directement par les départements et ne sont plus compensées par l'État, alors que ce sont des prestations d'État, qui sont décidées par l'État. Ce sont des sommes absolument considérables, que nous avons su absorber.

Nous avons réduit le budget d'investissement, qui dépassait initialement les 200 M€. Beaucoup de projets ont été lancés et se poursuivent, comme la construction d'un collège ou d'autres aménagements. Nous aurons donc a priori une augmentation de + 1,5 % des crédits d'investissement, bien que le budget d'investissement baisse de - 40 M€ par rapport à ce que nous avions imaginé. Nous avons déjà fait 40 M€ d'arbitrage, mais nous aurons encore une augmentation de + 1,5 %.

Je voudrais vous rappeler trois orientations que j'avais indiquées lors de la session de septembre.

La 1^{ère} était de préserver les indispensables grands équilibres financiers de notre collectivité. C'est fondamental. Je n'ai ni le tempérament ni la culture personnelle de la fuite en avant. Nous devons impérativement penser à l'avenir. Nous avons hérité d'une situation saine ; celles et ceux qui viendront après nous pourront aussi trouver une situation saine. Par contre, nous allons devoir emprunter davantage, mais nous emprunterons raisonnablement. Nous sommes en capacité d'emprunter parce que nous sommes très peu endettés et nous nous sommes fortement désendettés. Au 31 décembre prochain, la dette devrait être aux alentours de 76 M€. Le DGS vous

confirmera que nous devrions ne pas emprunter cette année, à quelques euros près. Cette dette de 76 M€ représente une baisse de - 53 % de l'endettement en quatre ans. Depuis notre élection, il y a quatre ans, nous avons désendetté à hauteur de 53 % le département du Morbihan, ce qui est historique. Notre dette est historiquement faible, mais il vaut mieux un navire bien armé pour aborder la tempête. Le navire France, avec 3 300 Md€ de dette, qui doit affronter une tempête, n'est pas loin de risquer de couler. Ce ne sera pas notre cas.

Notre signature, celle du département du Morbihan, est considérée comme la meilleure de France. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'agence de financement France locale, qui a côté l'intégralité des départements de France. Nous sommes le département le mieux coté de France. Or, nous avons 14 % de recettes de moins que la moyenne des départements français. Nous avons moins de recettes, mais nous avons surtout 21 % de dépenses en moins, ce qui fait que notre situation est saine. Il faut toutefois raison garder, parce que notre dette va mécaniquement augmenter. D'abord, le bail emphytéotique administratif des gendarmeries sera repris par le département au 25 janvier. Nous allons reprendre la dette pour un peu plus de 30 M€ donc, mécaniquement, notre dette va augmenter. Ensuite, contrairement aux exercices précédents, l'emprunt d'équilibre, virtuel dans le budget primitif, sera, pour une large part, mobilisé. Vous savez que tous les ans, nous affichons des besoins théoriques d'emprunts, au stade du budget primitif et lors de l'approbation du compte d'administratif et de la décision modificative pour réintégrer le résultat de l'année, les besoins d'emprunts sont d'autant minorés. L'année dernière, l'emprunt théorique était de 94 M€, mais comme nous avons 69 M€ de résultat reporté et d'autres ressources propres, nous n'avons pas eu besoin d'emprunter. Cette année, l'emprunt théorique sera aux alentours de 108 M€, mais nous ne devrions avoir que 10 M€ d'excédent reporté, donc 108 M€ - 10 M€, ça fait 98 M€. Nous savons que nous ne mobiliserons jamais tout. Nous n'arriverons pas à mobiliser 100 %. Mais, nous pouvons donc estimer que globalement nous devrions être entre 60 et 70 M€ de réalisation effective d'emprunt, compte tenu déjà des 40 M€ de réfaction sur nos investissements que nous avons imaginés. Cela veut dire qu'en un an, nous allons doubler la dette. Un département en bonne forme peut rapidement se trouver dans une moins bonne situation. Nous restons mobilisés, au regard de la situation financière.

La 2^{ème} orientation était de renvoyer une exigence incontournable, celle d'exercer au mieux les compétences que la loi nous a confiées. Il y a beaucoup de compétences que la loi ne nous a pas confiées, que nous faisons de manière volontaire et qui sont plus visibles que celles que la loi nous confie, mais si la loi nous confie des compétences, nous devons nous en occuper. Je pense d'abord au grand secteur social dont les dépenses vont croître d'environ 30 M€, sur la seule section de fonctionnement, l'année prochaine. C'est insoutenable. Tous les ans, ces dépenses augmentent d'au moins 30 M€, quand le gouvernement décide de revaloriser le RSA, quand le nombre d'allocataires de l'APA augmente, quand la PCH est revalorisée. L'APA ou la PCH augmente d'environ 10 % chaque année, ce qui produit mécaniquement 30 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires, récurrentes tous les ans. C'est naturellement insoutenable.

Nous maintiendrons tout de même les crédits là où ils doivent l'être, dans les collèges par exemple. Leurs crédits de fonctionnement vont progresser d'un peu moins de 1 %, alors que les crédits de paiement sont de l'ordre de 28 M€, en nette augmentation, pour répondre au programme de modernisation des collèges, prévu à hauteur de 150 M€. La plupart de mes collègues présidents de département en sont à refaire la peinture, quand elle est vraiment écaillée et qu'elle tombe. Il n'y a plus de construction de collège, plus un agrandissement, plus une modification. C'est de l'entretien : on bouche les nids-de-poule et on refait un peu de peinture ! C'est tout. Nous avons encore la chance de moderniser et d'investir sur nos routes, de moderniser nos collèges et de faire les aménagements nécessaires dans ce département. 30 programmes ont été lancés sur les EHPAD, pour 64 M€. Nous répondrons aussi à cette compétence.

La 3^{ème} orientation que j'ai fixée, c'est la nécessaire prise en considération de l'obligation de baisser nos dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous avons tenu l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Je crois, la sénatrice le dira, en comparaison avec nos collègues des Côtes-d'Armor, nous avons environ 1 000 fonctionnaires de moins et ils ont 180 000 habitants en moins. Au regard du ratio en nombre d'habitants, soit nous avons 1 400 fonctionnaires en moins, soit ils en ont 1 400 de plus. Je ne vois pas en quoi le département du Morbihan serait moins bien administré que celui des Côtes-d'Armor et je ne vois pas en quoi il y a besoin d'avoir toujours autant

de personnels pour mener des tâches. Nous avons la chance d'avoir des fonctionnaires extraordinaires, qui sont totalement mobilisés, qui font excellemment bien leur travail, mais nous nous questionnons sans cesse sur ce que nous devons faire, comment nous devons l'améliorer, comment nous pouvons, par exemple, utiliser un thésard pour voir en quoi l'intelligence artificielle peut simplifier un certain nombre de démarches sociales. Cette optimisation de l'action publique doit être engagée, pour faire en sorte qu'elle soit la plus efficace, au meilleur coût. Nous devons être administrés ni plus ni moins que ce qu'il faut. Il ne faut pas être sous-administré ni suradministré. Ici, nous y veillons, même si les dépenses augmentent de 6,4 % en fonctionnement, compte tenu des décisions de Paris et de 1,5 % en investissement compte tenu des coûts déjà partis.

Dans ce document de présentation budgétaire, les grands principes vous sont exposés en toute transparence. Ils seront déclinés notamment dans le cadre du budget 2025, qui sera soumis à notre assemblée le 16 décembre prochain. Les modalités d'évolution des dispositifs concernés seront alors précisément établies.

J'étais présent au congrès des maires du Morbihan et à cette occasion, j'ai toujours eu, depuis le début du mandat, de bonnes annonces à faire aux maires. Chaque année, nous avons renforcé un dispositif de soutien aux actions des communes. Cette année, le langage de vérité m'a conduit à dire aux maires et aux présidents d'EPCI la situation dans laquelle nous étions. L'arbitrage final de tous les dispositifs n'a pas encore été finalisé, mais il est vraisemblable que nous allons, pour la majorité de ces dispositifs, vers une suspension des aides aux collectivités territoriales, notamment du fameux programme de solidarité territoriale. 100 % des subventions que nous aurions à verser en 2025 seraient de l'emprunt pour nous. En bonne gestion, subventionner d'autres collectivités en empruntant n'a absolument aucun sens. Je vais vous donner un exemple : cet hémicycle a été refait, il en avait besoin. Il n'était pas accessible aux personnes à mobilité réduite, c'était une passoire thermique. Il a été financé à 60 % par l'État puisqu'une subvention, via le fonds vert notamment, nous a été allouée, mais nous avons déjà décidé de le faire. Objectivement, est-il sérieux que l'État nous verse une subvention en empruntant, alors que nous avons décidé de le faire et que nous avons les moyens de le faire ? Ce n'est évidemment pas sérieux. Nous avons tout de même mobilisé ces moyens, puisqu'ils étaient affectés au département du Morbihan. Il eut été dommage, au nom des contribuables morbihannais, de ne pas les mobiliser, mais nous ne voulons pas faire : emprunter pour subventionner.

Quand la situation était favorable, nos territoires et nos communes ont bénéficié de la dynamique, notamment des droits de mutation. Nous avons augmenté les dispositifs, nous sommes même allés jusqu'à des droits de tirage de 50 000 € par commune, qui ont été très bien perçus. Je n'exclus pas que nous puissions reprendre ces aides au plus vite ; nous irons bien vers une suspension et non pas une suppression. La suspension est temporaire, jusqu'à un retour à meilleure fortune. Nous devons regarder dans le détail chacun des dispositifs. Il est évident, par exemple, que nous n'allons pas arrêter de subventionner les casernes du SDIS ou les EHPAD, qui sont de nos compétences. En revanche, les aides seront sans doute suspendues pour ce qui ne relève pas de nos compétences départementales. L'ensemble de ces sujets restent à préciser. Nous aurons tout de même un gros volume d'investissements. J'assume pleinement les choix qui seront proposés, fussent-ils parfois impopulaires, mais être élu, ce n'est pas toujours vouloir plaire ; c'est aussi prendre les décisions appropriées au moment voulu. Certaines décisions sont difficiles, certaines susciteront certainement des réactions, des critiques. Je l'entends. Des maires avaient peut-être prévu certains projets qu'ils seront obligés de différer. Je peux comprendre que certains préfèrent que le département emprunte à leur place, mais cela n'a pas de sens.

La caractéristique principale reste le courage et la responsabilité. Nous ne ferons pas ici la politique de l'autruche ; nous ne mettrons pas la tête dans le sable en attendant les jours meilleurs. Nous continuerons cette politique de rigueur, nous savons ce que l'effort veut dire. Je sais aussi que nos concitoyens nous en sauront gré. J'écoutais hier l'ancien ministre de l'Économie ; on ne sait pas qui est responsable de ce déficit. J'ai entendu que le nouveau Gouvernement était responsable des 6,1 %. C'est fort de café ! Le nouveau Premier ministre vient d'arriver et on lui met les 6,1 % sur le dos. Il faut être sérieux.

Cet exercice budgétaire sera difficile. Notre projet de budget a nécessité beaucoup de travail. Je voudrais remercier tout particulièrement le directeur général des services. Je sais que vos nuits ont

été courtes, M. le directeur. On s'envoie parfois des messages respectivement au milieu de la nuit, sur ces sujets. Nous avons eu beaucoup plus de réunions que d'habitude parce qu'il a fallu faire des arbitrages, y compris avec la présidente de la commission des finances et avec nos collègues. L'élaboration a été compliquée. Je voudrais remercier aussi tous les directeurs, toutes celles et ceux qui ont été mobilisés. Chaque directeur considère logiquement que la politique qu'il mène est utile et qu'il faut la maintenir, mais si nous maintenons tout, nous ne changeons rien. Il fallait donc prendre un certain nombre d'arbitrages, ce que nous avons fait. Merci également à la direction des finances, qui a beaucoup aidé. Ce budget s'engageait avec - 50 M€ de DMTO, un glissement de 43 M€ de charges incompressibles, avec 23 M€ de ponctions de l'État et une réduction de nos dépenses. Il nous fallait trouver 120 M€. Nous aurons recours à l'emprunt pour environ la moitié. L'autre moitié résulte d'arbitrages que nous avons faits, pour ne pas laisser déraiper les choses.

Peut-être espérons-nous quelques bonnes nouvelles de la part du Gouvernement. Les départements sont appelés à contribuer à 50 % du redressement des comptes. Moi, je le dis directement, je ne vais pas me faire que des amis, mais quand nous avons 5 Md€ de redressement des collectivités, moi, je dis pourquoi pas puisque l'État est dans une telle situation qu'il nous faut peut-être nous aussi baisser la dépense publique. Simplement, quand on dit que se sont les 450 collectivités les plus grosses qui sont mises à contribution, il n'y a pas beaucoup d'émotion. On se dit que les 450 plus grosses sont les plus riches, or « *gros* » ne veut pas dire « *riche* ». Les départements, qui gèrent l'aide sociale, ont certes de gros budgets, mais ne sont pas forcément des collectivités riches. La répartition des 5 Md€ sur les 37 000 collectivités françaises, selon une proportion qui aurait été décidée, aurait été, à mon avis, beaucoup plus indolore et sans doute plus logique que de faire porter 50 % par les départements, qui croulent sous les aides sociales. J'ai vu des présidents de département un peu désespérés de la situation. Les régions sont aussi dans une situation difficile, mais un petit peu moins. Les EPCI peuvent largement économiser la somme qui leur est demandée. Il n'empêche que les sommes sont importantes. Un certain nombre d'entre nous, majorité comme opposition, seront présents, la semaine prochaine, au congrès des départements de France et ce sera le sujet majeur. On entend que quelques annonces, qui desserrent la situation, pourraient être faites, mais il n'est pas certain que la situation de la France donne au Premier ministre beaucoup de latitude. J'ai eu l'occasion de le rencontrer, je connais son sérieux, sa volonté de dire la vérité aux Français et de redresser les choses. Ce n'est pas simple avec une majorité qui n'en est pas vraiment une, mais qui est plus grosse que les différentes oppositions. Il faut être sérieux, comme le fera le Premier ministre. Il ne faut pas être grand clerc pour voir qu'à part au 49.3, il est difficile de voir comment ce budget pourra être voté. J'espère que chacune et chacun auront le sens de la responsabilité pour ne pas censurer le Gouvernement et faire en sorte qu'à tout le moins, ce budget puisse être voté. C'est dans l'intérêt de la France. Un refus du budget par motion de censure précipiterait assurément notre pays dans une crise institutionnelle et financière, qui aurait des conséquences graves sur la stabilité du pays. Gardons-nous de baisser la garde, mes chers collègues. Je sais que l'on va vous demander des efforts. Je sais aussi, pour bien vous connaître, que vous y êtes prêts. Ils permettront quand même au Morbihan et à ses habitants d'affronter et de surmonter les difficultés.

Pour terminer sur une note positive, n'oublions pas que ce budget 2025 est quand même en croissance, avec un niveau d'investissement supérieur aux autres départements. Nous l'augmentons légèrement, et surtout, il est sans commune mesure avec ce qui se pratique dans les autres départements. Nous menons plein de projets enthousiasmants, sous maîtrise d'ouvrage du département, pour des collègues, pour des aménagements cyclables, pour des modernisations de réseaux routiers, pour des établissements sociaux et médico-sociaux, pour des casernes de pompiers. Bref, je souligne que l'essentiel est préservé. Nos entreprises, au regard de la commande publique qui sera maintenue, voire légèrement augmentée par le département, ne subiront pas un effondrement de l'investissement, ce qui est à craindre dans d'autres départements. Nos crédits de paiement resteront très hauts, puisque je rappelle que les subventions affectées au titre du PST, dans les années précédentes, y compris celles que nous délibéreront au mois de décembre, vont encore s'écouler sur quatre ans en crédits de paiement. D'ores et déjà, nous avons plus subventionné, au cours des trois dernières années, que dans la totalité du mandat précédent. Par exemple, dans la décision modificative, nous avons rajouté 9 M€ de crédits pour le PST. Les communes ont des projets et nous avons pu les accompagner encore cette année.

Nous serons sérieux. Le budget a été très compliqué à construire, le plus compliqué depuis longtemps. Gérer un département qui rentre plus d'argent qu'il n'en sort n'était pas très compliqué jusque-là. Il fallait juste éviter d'en sortir plus que l'on n'en rentre. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'avoir encore davantage une politique de la rigueur. Je voudrais saluer les efforts, votre compréhension à toutes et tous, ainsi que les efforts qui ont été déployés par le directeur général des services auprès de l'ensemble des services, pour les sensibiliser à ces enjeux de l'équilibre budgétaire. Il n'y aura pas de fuite en avant, mais nous aurons tout de même de l'ambition pour les années à venir. Je propose de laisser la parole à Damien GIRARD, au nom du groupe de l'opposition.

M. GIRARD – M. le président, merci. Chers collègues, avant de traiter de cette session qui évoque les enjeux budgétaires de l'année prochaine, je voulais également m'arrêter sur le moment qu'a été l'élection de Donald TRUMP aux États-Unis. L'élection d'une personne que l'on peut qualifier de misogyne, d'isolationniste, raciste, climato-septique, à la tête du pays le plus puissant du monde, est évidemment une mauvaise nouvelle, non pas uniquement pour les Américains, les Américaines, pour les personnes fragiles dans ce pays, mais pour l'ensemble de la planète et pour l'Europe. Je vous rejoins sur le fait que l'Europe va devoir sortir de son adolescence pour se prendre en main. Dans un monde qui se conflictualise, dans une Europe qui a vu arriver de nouveau la guerre sur son territoire et face à cette Russie, qui n'est sûrement pas pour rien dans l'élection de Donald TRUMP, il va falloir que nous prenions les rênes de notre destinée et que l'Europe soit capable de se défendre, pour aller peut-être un jour vers une Europe de la défense.

Je pense aussi que ce moment nous montre qu'une démocratie, qui peut paraître bien établie, reste fragile. Les Américains ont sauté dans le vide, en élisant un président qu'ils connaissaient, puisqu'ils l'ont vu à l'œuvre pendant quatre ans. Ils prennent le risque de sortir d'un système démocratique, puisque les contre-pouvoirs n'existent plus beaucoup aujourd'hui aux États-Unis et au vu des annonces de Donald TRUMP lors de sa campagne, nous pouvons craindre le devenir de cette démocratie. Je retiens aussi que probablement, son élection s'est faite sur les questions économiques, c'est-à-dire qu'un pays qui paraît pourtant extrêmement puissant, n'a pas été capable de faire en sorte que la middle class, les classes populaires puissent bénéficier du fruit de leur travail. Et que cela a été un des réflexes, un des déterminants du vote important, que de choisir le candidat qui paraissait le plus en capacité de continuer à développer l'économie. Beaucoup d'Américains l'ont choisi parce que l'inflation a été extrêmement prégnante dans le pays et a cassé une grande capacité de pouvoir d'achat, notamment des plus pauvres ou de la middle class, qui s'est sentie délaissée et déclassée.

Avant de prendre connaissance des orientations budgétaires que vous proposez pour le département, je me posais une question essentielle. Qu'allez-vous faire de votre fameuse bonne gestion dans cette période cruciale ? Allez-vous la mettre au service des habitants les plus fragiles de notre département ? Servira-t-elle à soutenir les communes les plus petites, déjà affaiblies par les politiques d'austérité que l'État impose aux collectivités, notamment au travers des 10 Md€ d'économies attendus, selon l'association des maires de France ? Ou ajouteriez-vous de l'austérité départementale à l'austérité nationale ?

Les causes du déséquilibre actuel des finances publiques sont bien identifiées. Elles résultent directement des réductions fiscales opérées par Emmanuel MACRON, depuis 2017, à destination des hauts revenus et des grandes entreprises. Au lieu d'assurer et de financer l'égalité sociale et la transition écologique, l'État emprunte et s'endette en raison d'un modèle nuisible, qui s'est basé sur des exonérations de cotisations, des réductions d'impôts ou des aides directes aux grandes et très grandes entreprises qui souvent, les ont redistribuées à leurs actionnaires. Pour rappel, il s'agit, par an, de 20 Md€ pour le CICE, de 7 Md€ pour le crédit-impôt recherche, de 5 Md€ pour le passage de l'ISF à l'impôt sur la fortune immobilière. La Cour des comptes a établi l'inefficacité de cette politique, surtout en termes de créations d'emplois. De même, le Haut conseil pour les finances publiques affirme que l'effort principal doit se faire, en majeure partie, sur une hausse des prélèvements obligatoires. L'effort ne doit pas porter sur la seule diminution des dépenses, contrairement à la politique envisagée par le projet de loi de finances 2025.

Je rappelle ici l'exemple de Michelin, que vous avez évoqué. Michelin a bénéficié, l'année passée, de 45 M€ de crédits d'impôt recherche et a distribué 1,4 Md€ de dividendes à ses actionnaires. J'étais ce matin, comme certains députés du NFP, auprès des salariés et le moins que l'on puisse dire, c'est

que l'annonce a été brutale et inhumaine. On ne peut pas mettre fin à une histoire industrielle, à des contrats de salariés qui sont là parfois depuis 20, 30 ou 40 ans et qui peuvent parfois travailler en famille dans l'entreprise, en 10 minutes, sans que la direction de Michelin Clermont-Ferrand puisse venir assumer ses propres décisions. Ce n'est pas acceptable. On ne peut pas traiter ainsi les personnes qui ont contribué à créer des compétences et des valeurs au sein d'une entreprise.

Si le rétablissement d'un équilibre des comptes publics est indispensable, les délais et les moyens que nous envisageons sont différents des vôtres. Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'au sein de l'Assemblée nationale seraient prises des décisions qui partent dans tous les sens, qui ont démonté le projet de loi de finances ou le projet de loi de finances de la sécurité sociale. Oui, je le confirme. Pourquoi ? Parce que ce Gouvernement n'a pas de majorité. Le bloc qui soutient Michel BARNIER est largement minoritaire au sein de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas eu d'effort d'aller rencontrer les autres groupes politiques pour essayer de trouver une base commune. De fait, les majorités se constituent plutôt autour des propositions du Nouveau Front Populaire, parce que c'était le bloc qui était incohérent dans sa proposition politique et qui est largement représenté. Il est certes minoritaire, mais moins que le bloc central ou le bloc BARNIER, qui a été par ailleurs absent régulièrement de l'Assemblée nationale. Pour un bloc censé soutenir le Gouvernement, je ne sais pas où étaient les élus. On parle d'absentéisme dans la fonction publique ; je dois dire que je suis assez étonné, en tant que parlementaire, de découvrir l'absentéisme de certains des députés et particulièrement de ce bloc-là.

Vous évoquiez tout à l'heure la notion d'irrespect et un ensemble d'actions qui viendraient de la France Insoumise. Pour siéger depuis quelque temps, je ne considère pas que l'irrespect et les comportements particuliers au sein de l'Assemblée nationale ne viennent que de ces bancs-là. Je les observe ; ils viennent de pas mal d'endroits, notamment du Rassemblement National. Il ne faut pas l'oublier ; il faut voir comment ces gens se sont comportés et voir notamment la niche fiscale qu'ils ont eue récemment. Je n'oublie pas non plus qu'un ministre LR, M. DARAGON, a été applaudi, debout, par le Rassemblement National, ce qui en termes de comportements, me pose évidemment problème.

Pour en venir aux orientations budgétaires que vous présentez, elles s'inscrivent dans un contexte où l'État cherche à compenser sa mauvaise gestion financière en demandant aux collectivités locales de faire de lourds sacrifices. Ces décisions, prises par un Gouvernement issu de votre famille politique, ont suscité des critiques virulentes. L'association des départements de France parle même d'assassinat financier. L'association des maires de France évoque un mensonge d'État, quant aux efforts réellement exigés. Le président du conseil départemental du Finistère, Maël DE CALAN, a repris certains de ces qualificatifs, lors de la dernière session d'octobre, et dénonçait le discours de l'État comme étant à la limite de la malhonnêteté. Car ce ne sont pas 5 Md€ mais plus de 10 Md€ d'efforts que l'État impose aux collectivités, entre la suppression du Fonds vert, la réduction des investissements ministériels ou encore l'augmentation des cotisations des collectivités aux retraites des fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers. En effet, le projet de loi de finances risque d'entraîner un net ralentissement de l'activité économique du pays, avec une croissance potentiellement divisée par deux.

Cette conjoncture vous amène à suspendre le programme de solidarité territoriale et à priver ainsi les communes de 16,5 M€ d'aides en 2025. Vous l'envisagez notamment parce que vous vous êtes fixé un dogme : ne pas rendre le département avec 1 € de dette supplémentaire par rapport au moment où vous l'avez trouvé. Mais que vaut ce dogme quand nous traversons une période inédite ? Que vaut ce dogme s'il ajoute de la difficulté à l'austérité ?

Pourtant, une autre voie est possible, plus pragmatique et plus solidaire. Nous vous proposons de soutenir l'économie plutôt que de freiner les investissements. D'abord, la situation serait aujourd'hui moins difficile si, comme nous vous l'avions demandé l'an passé, vous aviez actionné plus tôt notre potentiel fiscal. Nous avons plaidé pour une hausse des droits de mutation à titre onéreux ; vous nous avez finalement écoutés, malheureusement c'est un peu tard. Nous devons faire un effort de 24 M€, sur nos recettes, cette année. C'est le montant qui aurait été généré si les DMTO avaient été relevés un an plus tôt.

Alors, comment protéger nos communes et nos services sociaux en période de crise ? Les collectivités sont les premiers investisseurs publics. Les communes assument les deux-tiers des investissements. Le département devrait être un facteur de résilience et non un frein pour elles. Nous comprenons votre souhait de préserver la capacité de financement pour les secteurs essentiels, comme les collèges et les centres médico-sociaux, mais alors pourquoi ne pas maintenir une part de cette aide aux communes, en priorisant par exemple celles de moins de 5 000 habitants, soit la moitié en habitants du territoire, ou celles de moins de 2 000 habitants, qui représentent 60 % des communes ? Une telle mesure permettrait de limiter l'impact économique et social versus cette suspension totale.

Votre mandat devait être celui du social et nous reconnaissons les efforts faits pour la protection de l'enfance. Toutefois, ces mesures semblent minimales au vu de l'explosion des besoins. Par ailleurs, alors que les dépenses de solidarité augmentent naturellement en période de crise, vous vous félicitez du fait que les dépenses de fonctionnement, en particulier sociales, soient de 15-14 % inférieures à la moyenne bretonne et de 19 % au niveau national. Que veulent dire ces chiffres ? Vous prétendez faire mieux avec moins, vous mettez en avant une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, le nombre le plus faible depuis 12 ans. Pourtant, cette diminution ne représente qu'un écart de quelques centaines de personnes et il est essentiel de se demander si cette baisse ne masque pas un phénomène de non-recours au RSA ou une augmentation de la grande précarité. Le contexte de crise impose une vigilance accrue sur la situation de nos bénéficiaires. Nous questionnons la réelle portée de ce chiffre en tant qu'indicateur.

Comme nous le constatons depuis le début de votre mandature, le Morbihan est le département de Bretagne qui dépense le moins par habitant en budget de fonctionnement, mais derrière ces dépenses, il y a des aides aux personnes pour le paiement des factures d'énergie, des soutiens aux associations caritatives, qui n'ont pas été réévalués depuis des années, alors même que dans un contexte de précarité grandissante, l'inflation touche d'abord le pouvoir d'achat des plus modestes. De nombreux besoins ne sont pas satisfaits, par exemple en faveur de notre jeunesse en souffrance. Tout est nivelé par le bas, il manque des éducateurs dans les centres médico-sociaux et aucun renforcement de la prévention spécialisée n'est envisagé.

Concernant les politiques que vous qualifiez de volontaristes, autrement dit qui n'ont aucun caractère obligatoire au regard de la loi NOTRe, en faveur de la culture, du sport et de la promotion du tourisme, vous annoncez différentes sources d'économies. Si certaines mesures nous paraissent recevables, comme la diminution des crédits alloués au tourisme et au nautisme, de même que la fermeture, en année pleine, du domaine de Kerguéhennec, d'autres nous questionnent. Quelle sera en substance la sélectivité des aides et subventions aux structures culturelles ?

Par ailleurs, il est surprenant qu'aucune mesure d'économie n'apparaisse, pour 2025, concernant le dispositif de subventionnement du patrimoine privé, peu ou non ouvert au public. Il s'agit pourtant bien d'une dépense absolument facultative, qui est bien loin de profiter aux habitants du Morbihan. Pour rappel, l'ensemble des subventions au patrimoine privé ont très fortement augmenté sous votre mandature. Elles représentent environ 40 % des subventions totales au patrimoine, soit 5 M€ depuis 2021. Des économies substantielles pourraient être réalisées à ce niveau. C'est pourquoi, nous vous demandons que soit revu et rendu plus sélectif ce dispositif, dès 2025.

Avant d'arriver à la conclusion, je voulais souligner un dernier point, que vous avez évoqué, concernant la question des drogues. Oui, c'est un enjeu majeur et nous voyons que partout, sur les territoires et même sur des territoires comme les nôtres, cela génère des règlements de compte et des problématiques. Il faut évidemment s'y attaquer. Honnêtement, je ne suis pas sûr que les coups de menton qui sont faits aujourd'hui changeront grand-chose. Il faut s'attaquer aux têtes de réseau, aux flux financiers, aux patrimoines mal acquis. Il y a sûrement des choses à faire, notamment avoir des fonctionnaires de police qui font de la police judiciaire et qui tracent ces flux-là. Je ne pense pas que l'on doive s'affranchir du questionnement du statut des produits et de comment nous accompagnons les personnes qui sont addictes, nous parlons d'abord de santé publique les concernant. Et donc, stigmatiser un député qui a consommé de la drogue, franchement, je ne veux pas défendre le fait qu'il faille en consommer, mais je m'étonne qu'ici il y a ce discours-là, alors que lorsqu'un sénateur Horizons a mis, dans le verre d'une députée, de la drogue en vue de la violer, je n'ai pas entendu ici le moindre mot. Pour autant, je pense qu'il ne devrait plus être sénateur et qu'il

devrait avoir démissionné. On ne peut pas avoir deux poids deux mesures et je trouve que l'attitude de ce sénateur est bien plus répréhensible que celle du député. Voilà, c'est à lui de voir les choses avec lui-même. Je pense que c'est plus une question d'addiction, et donc il devrait plutôt être accompagné pour sortir de cette consommation de drogues, parce que évidemment, cela pose problème. Je voulais tenir ce propos parce que cela ne peut pas être problématique quand il s'agit d'une certaine famille politique et absolument inexistante quand elle touche une autre.

En conclusion, pour terminer mon propos sur les orientations budgétaires, le département du Morbihan avec sa santé financière que vous louez si souvent, a la responsabilité d'amortir les effets de cette crise pour ses habitants et ses communes. Vous ne faites malheureusement pas ce choix à travers les orientations que nous avons pu lire. Nous ne pouvons que le regretter à ce stade. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. J'aurai naturellement l'occasion de répondre à quelques points de votre intervention, mais je laisse au préalable la parole à Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le président. Mes chers collègues, ces prises de parole se font dans un contexte encore plus compliqué, où l'imprévisibilité est devenue la règle et où nous avons en permanence l'obligation de faire face. Je voudrais rebondir sur la fin du propos de M. GIRARD. Étant membre d'Horizons, nous avons pris la décision immédiate de virer M. Joël GUERRIAU du parti, dès que nous avons été informés des faits. Dire que nous n'avons pas réagi au communiqué, c'est un mensonge et je ne ferai pas ce jeu de ping-pong en citant un certain nombre de faits ou de condamnations d'un certain nombre de députés de votre groupe, du Nouveau Front Populaire, sur lesquels vous êtes encore bien silencieux.

Je vais revenir sur ces enjeux. Nous n'imaginions pas, au début de notre mandat, faire face à un certain nombre de tempêtes, toutes imprévisibles, à la fois dans leur capacité à survenir, mais aussi dans leur intensité. La pandémie de Covid tout d'abord a ébranlé le monde et a eu des impacts locaux. Cette première crise s'est poursuivie par l'ouverture de différents conflits. J'aurai l'occasion de revenir sur l'Ukraine, puisque vous avez ouvert le sujet de la réélection de M. TRUMP. Une crise énergétique massive qui a bouleversé aussi nos comptes. Je regardais, pour Ploemeur, l'augmentation de mes charges de fonctionnement a été impressionnante et nous n'avons pas encore rétabli nos comptes publics avec cette crise. Le conflit ouvert au Proche-Orient et cet embrasement général ont aussi des impacts ici. J'ai une pensée pour ce qui s'est passé aux Pays-Bas. Je pense qu'il y a des vents mauvais qui tournent en Europe sur l'antisémitisme et que beaucoup de discours politiques ont une tendance à valider le passage de la parole aux actes et à la violence. Nous avons tous vu ces images qui nous rappellent ce qui se passait il y a plus de 80 ans en Europe. J'espère que le match entre la France et Israël se passera bien. Je regrette le peu de condamnations des propos de M. Louis BOYARD qui n'aurait pas souhaité qu'Israël puisse jouer, parce que je souhaite que la politique et le sport ne se mélangent pas.

Malgré tout, le paradigme a changé, avec l'élection de M. TRUMP. Vous soulignez, en effet, que la gauche française a toujours eu tendance à se rapprocher du parti démocrate américain, mais ce n'est pas connaître le fonctionnement et la sociologie américaine, ni même le programme politique du parti démocrate. Le prisme est totalement différent et même les positions de M. TRUMP seraient bien plus extrémistes que celles du Rassemblement National. Malgré tout, nous pourrions tous faire des analyses et tous les spécialistes des États-Unis, qui n'y ont jamais mis un pied, continuent à meubler les grands débats et à essayer de faire des projections entre la France et les États-Unis. Malgré tout, le paradigme a changé. Bernie SANDERS a fait une intervention très intéressante suite à la défaite de Kamala HARRIS. Il disait entre autres qu'il n'est pas surprenant qu'un parti démocrate, qui a abandonné la classe ouvrière, se rende compte que la classe ouvrière l'a abandonné. Ce sujet nous dit, à nous élus, qu'il nous faut être en permanence à l'écoute de tous les citoyens et faire attention à tous ces paradigmes un peu généraux, issus des métropoles et politiques, qui peuvent influencer nos débats. Nous, nous sommes élus locaux face à nos citoyens. Nous savons ce que nous recevons, en termes de pouvoir d'achat, d'habitat et nous y faisons face en permanence. Nous ne tomberons pas dans ces clichés habituels de l'analyse de la situation américaine parce que finalement, on n'y comprend pas grand-chose. On nous dit juste effectivement que l'économie est leur premier sujet, comme celui de la percussive du sujet de l'identité américaine qui est bouleversée.

On avait annoncé qu'avec la fin de l'URSS, il n'y aurait plus de guerre et ce serait la fin de l'histoire. En réalité, les blocs se reconstituent et nous revivons cette guerre froide ou ces pics d'intensité.

Beaucoup de solutions pourraient être proposées. Je reste persuadé que l'échelon européen est le meilleur moyen de se défendre. Le marché unique est une chance formidable, mais aussi une réelle faiblesse car il est très poreux. Il n'est surtout pas autosuffisant en termes d'énergie. En termes de défense, je crois assez peu en une armée européenne parce qu'il faut une volonté et il y a un sujet de souveraineté. En tant que membre de la commission de la défense, je pense que vous avez pu interroger un certain nombre de personnes sur ce point. Malgré tout, il y a du mieux, mais il faudrait que notre budget de la défense atteigne 4 à 5 % du budget global. Une grande marche est à franchir. Vous êtes au cœur de ces débats ; nous ne le sommes pas, nous ne faisons que constater.

Sur la résilience, nous essayons d'agir au niveau local, mais il y aura naturellement des frictions. L'élection de M. TRUMP va être un sujet sociétal, conservateur..., mais aussi un sujet de la fermeture des frontières et des droits de douanes. Il est évident que la Chine va devoir trouver de nouveaux marchés et nous ne sommes pas encore prêts sur le sujet des véhicules à propulsion électrique, sur le sujet des produits bas de gamme, de la *fast fashion*,... qui déferlent déjà sur nos marchés. Bref, je reste persuadé du bienfait de cet échelon européen, mais se posent un certain nombre de difficultés. M. TRUMP a des alliés en Europe et outre le fait de partager un soutien, d'autres sont aussi des alliés de M. POUTINE. Je reste persuadé que cette étape est pour l'instant infranchissable.

Vous évoquiez le cas de l'Ukraine. Les estimations font que l'Ukraine a besoin d'environ deux millions de munitions pour tenir par an. L'Europe a augmenté sa capacité de production à 300 000 ; les États-Unis leur fournissaient quasiment la majorité, environ trois millions. Si les États-Unis ne fournissent plus d'armement, l'Ukraine ne tiendra pas longtemps. Nous pouvons nous attendre à près de 10 millions de réfugiés ukrainiens en France et en Europe. Nous l'avons déjà vécu et vous étiez membre du groupe de travail dans lequel nous avons vraiment, au sein du département du Morbihan, mobilisé des valeurs de solidarité. Nous avons accompagné les associations locales. Malgré tout, il faut commencer à s'interroger : si l'Ukraine tombait, serions-nous en capacité d'accueillir ces populations-là ? Dans tous les cas, elles viendraient. On peut toujours penser que monter des murs est la solution, mais je n'y crois pas et je pense qu'il faut se poser cette question-là. Nous avons pu faire face à la situation quand nos finances étaient très favorables. Ce sera un véritable sujet. Je pense que c'est la fin du multilatéralisme. Il faudra reprendre cette habitude d'accords bilatéraux et c'est un paradigme que les parlementaires vont devoir adopter. C'est un vrai changement de cap et une leçon pour l'avenir. Malgré tout, le Général de GAULLE disait que nous n'avions pas d'amis, mais des intérêts. L'un de nos premiers intérêts est la paix et il faut renouer le dialogue avec tout le monde. Je serai le premier à regretter que l'on rouvre le dialogue avec Vladimir POUTINE, mais je pense qu'il faut parler, échanger. Je ne dis pas qu'il faut que l'Ukraine cède une once de terrain, mais je pense qu'il faut avoir cette vision plus directe, parce qu'à très court terme le pays ne tiendrait pas plus longtemps. Bref, cette réélection de M. TRUMP peut être un magnifique catalyseur pour l'Europe. Il faut faire de cette difficulté une chance et aller vers une plus grande intégration européenne. Cet avis est très personnel, en réaction à vos propos, mais je tenais à le dire.

Malgré tout, cette situation tombe au pire moment pour nous. La situation nationale est compliquée. Malgré nos regards et nos idéologies différents – nous ne sommes pas faits de la même matière, ce qui fait le débat politique – l'état des finances locales est compliqué et il n'y a pas de majorité. Un tiers ne fera jamais 50+1 ! Nous ne reviendrons pas sur la providentielle Première ministre, qui n'aurait pas eu non plus de majorité. Quelle est sa légitimité, à part avoir été choisie ? J'ai pu assister à l'Assemblée nationale d'ailleurs à l'intervention du Premier ministre, que j'avais trouvée juste. Il a une tâche que l'on peut reconnaître difficile, dans un contexte sans majorité. Pour une majorité, c'est la moitié plus 1. On a changé de paradigme depuis 2022. La réalité, c'est qu'il n'a pas de majorité. Il a un bloc et il est en cohabitation à l'Assemblée et en cohabitation au sein même de son Gouvernement. Il accumule toutes ces difficultés.

Même si l'échelon national est en grande faiblesse, nous avons cette chance de discuter aujourd'hui du budget, des orientations budgétaires. Ce débat doit être avant tout un acte de responsabilité, ce qui manque souvent dans les échanges entre un certain nombre de députés. Il est important que nous ayons une gestion rigoureuse, avec une vision à long terme. Nous avons réussi à maintenir jusqu'à présent un équilibre financier qui est enviable, dans un contexte économique national tendu,

marqué par une inflation qui a été galopante. Même si nous revenons vers la normale, les chiffres ne sont pas ceux que nous avons pu connaître auparavant en termes de marchés publics et d'achats. Le Morbihan a réussi à garantir un équilibre financier, tout en poursuivant un investissement très fort. Et c'est bien M. le Président, de souligner que malgré cette crise, l'investissement va se maintenir durant l'année à venir.

Que pouvons-nous attendre du projet de loi de finances ? Que va-t-il sortir de ces débats ? 49.3 ? Nous nous attendions à un peu de rigueur, un certain sens commun, avec la volonté de réussir à maintenir un budget, à construire un budget. La réalité, c'est que les débats montrent qu'il n'y a plus de responsabilité et que chacun rajoute de la dépense. Personne ne croit que les échanges aboutiront à un projet de loi de finances équilibré, viable et voté. Le 49.3 sera une forme de fatalité. On promet aux collectivités locales « *le sang et les larmes* », pour reprendre une citation connue. On nous voue aussi hégémonie. Je tiens à regretter la parole de certains ministres et de certains députés qui ont tendance à nous porter responsables en permanence du déficit public.

J'ai une pensée aussi pour nos fonctionnaires. On peut toujours poser des questions sur notre fonctionnement, mais j'étais encore hier en CST pour la ville de Ploemeur et j'ai échangé ensuite avec les différents syndicats qui vivent assez mal d'être en permanence mis en porte-à-faux sur la durée des arrêts, le nombre d'arrêts et que les fonctionnaires soient encore pointés, alors qu'ils sont engagés pour le service public de proximité envers les citoyens. Je prendrai la parole auprès de tous mes agents pour les rassurer et leur apporter tout mon soutien.

L'État n'oublie pas que les collectivités ont déjà répondu aux besoins dans le passé, mais le passé est récent. Nous pouvons citer que pendant la crise Covid, les collectivités locales ont été au rendez-vous pour défendre nos concitoyens. Qui a trouvé des masques ? Qui s'est occupé des personnes âgées ? Qui a assuré l'accueil des enfants de soignants ? J'ai fait le bilan, ma commune a touché 0 € de l'État pour tout ce qui a été fait. On pourrait dire que c'est de la faute de M. BARNIER, de son prédécesseur ou de celui qui était au poste encore avant. Il y a une enquête parlementaire. Reconnaissons que depuis 1975, aucun budget n'a été voté à l'équilibre et que différentes tendances politiques ont gouverné la France. Ces gouvernements successifs, de toutes tendances politiques, ont toujours voté des budgets en déficit et n'ont cessé d'endetter toujours plus notre pays. Le Gouvernement actuel fait face, comme il peut, à une situation devenue insoutenable. Comme de nombreux collègues, nous le soutenons dans cette démarche et nous gardons un regard critique sur certaines mesures. Nous pouvons être en soutien, avec cette liberté de dire quand ça va dans la mauvaise direction.

Aujourd'hui, il nous revient de payer cette facture de l'État, cette forme d'incurie générale, alors même que notre gestion a été exemplaire, nos budgets locaux ayant toujours été votés à l'équilibre. On oublie cette fameuse règle d'or et je l'ai même rappelée à certains de vos collègues députés de la majorité. Nous votons nos budgets en excédent pour faire de l'investissement. Nous avons su aussi développer de nombreux services publics et nous adapter en permanence, malgré le désengagement continu de l'État. La décentralisation est toujours en débat, mais en réalité, loi après loi, moi je vois cela depuis 11 ans, nous avons de plus en plus de missions à faire, avec de moins en moins de moyens. Certains maires ont décidé de fermetures d'hôtels de ville. J'y crois peu car ce serait pénaliser nos concitoyens sur ce type de mesures. En région Occitanie et dans l'est de la France, j'ai vu que des mairies commencent à fermer ou des manifestations... Je suis dubitatif sur ce type de mesures. Je pense que le congrès des maires nous permettra aussi de faire entendre notre voix.

Nous sommes naturellement contre cette dure ponction financière, qui est un coup de rabot « *made in Bercy* ». Ce n'est pas un choix politique, mais l'application de cette haute fonction publique de Bercy, qui applique de manière mécanique et arithmétique, cette réduction de la dépense publique. Pour citer LA FONTAINE, « *c'est haro sur le baudet* ». Dans « *Les animaux malades de la peste* », il est question de puissants qui cherchent une victime expiatoire. Je crains que cette victime expiatoire soit encore les collectivités locales.

Aujourd'hui, les départements jouent ce rôle et demain les communes le joueront, même si pour l'instant, cette mesure ne concerne que les 450 plus grosses collectivités locales. Finalement, notre crime n'est-il pas de voter des budgets à l'équilibre et sincères, mais surtout, depuis plus de dix ans,

de surmonter les difficultés les unes après les autres ? C'est un exploit que peu de départements peuvent se targuer d'accomplir. 87 départements déclarent qu'ils ne pourront pas boucler leurs comptes, malgré tous les efforts possibles. Ce n'est pas une fatalité ; nous avons eu la capacité de bien gérer nos comptes. Nous avons fait preuve de rigueur, d'innovation, d'une gestion rigoureuse, en permanence, de nos finances publiques. Pour faire face à une crise, il vaut mieux avoir une bonne santé financière. En prenant des décisions qui vont être naturellement douloureuses, nous avons cette capacité à faire face. Nous devons cette réussite à différents facteurs, en permanence rappelés, ce qui fait une sorte de pacte de mandat qui a été positionné dès 2021. Le premier est cette vision à long terme. Nous avons toujours privilégié les investissements structurants, ceux qui permettent de développer notre territoire sur le long terme, tout en maîtrisant notre endettement. Le deuxième est une gestion rigoureuse. Chaque euro dépensé a été pesé, chaque projet a été analysé avec soin, pour en mesurer l'impact réel sur la vie des Morbihannais. Cette quête à le plus de dépenses c'est finalement une forme d'efficacité politique, nous savons tous que c'est du pipeau. La réalité, c'est l'efficacité de l'argent public sur les bénéficiaires.

Un dialogue constant avec les acteurs locaux nourrit aussi nos réflexions, ces orientations. Nos politiques ne sont pas issues que des 42 élus, des agents et des services, mais c'est le dialogue constant que nous menons avec tous les acteurs morbihannais qui fait évoluer nos politiques. Dans des périodes plus simples, nous avons pu redistribuer ces fruits parce qu'ils étaient issus de demandes. Je pense à la revalorisation du PST ; je pense à ce qui avait été mis pour le patrimoine, un sujet qui m'est cher. C'était parce qu'ils étaient issus non pas de donner plus mais d'une demande et d'une capacité à accompagner.

Ne nous y trompons pas, bien que nous puissions la surmonter, la situation actuelle restera fragile. L'État a une nouvelle fois décidé de ponctionner les collectivités locales à hauteur de 5 Md€, dont 24 M€ pour notre département. Parallèlement, nos dépenses sociales vont augmenter, ce qui pèse lourdement sur nos budgets. Je laisserai notre collègue Muriel JOURDA aller plus dans le détail sur ces points-là. Face à ces défis, nous ne baisserons pas les bras et ne ferons surtout pas d'effets de manches, ce qui est toujours simple. Ces effets de tribune n'apportent aucune solution, mais permettent d'avoir les bons mots. Nous continuerons à défendre les intérêts de notre département auprès de l'État. Nous continuerons à innover, à chercher de nouvelles sources de financement et à optimiser nos dépenses. Sur l'aspect culturel que je pilote, nous réussissons à maintenir nos politiques départementales et à tenir nos engagements, même s'il semble compliqué d'en prendre de nouveaux pour l'année qui s'ouvre. Notre priorité sera de préserver notre épargne ou du moins de la rétablir à terme. Il est essentiel de préserver nos capacités d'investissement pour les années à venir. C'est pourquoi nous avons dû procéder à un ajustement de nos dépenses d'investissement, en privilégiant les projets les plus structurants et les plus porteurs pour notre territoire, ceux qui sont issus de nos compétences régaliennes. Cela peut faire débat parce que faire des choix revient par nature à renoncer. Nous regarderons le même objet, mais avec des angles différents. Il est toujours plus simple d'être dans la critique, mais je pense que nous sommes tous raisonnés et raisonnables. Cette diversité des territoires représentés devrait permettre aussi de trouver des solutions sur l'année à venir.

Cet exercice budgétaire n'est pas une fin en soi, mais est la prolongation d'une vision stratégique qui a été exprimée par notre président. Il faut que nous exprimions notre ambition par ces orientations budgétaires. Cet exercice nous permet de consolider les acquis, de renforcer la résilience face au choc économique, climatique, mais surtout de préparer l'avenir. Nos objectifs sont clairs, en premier lieu, de maintenir un haut niveau de service public, tout en optimisant nos dépenses, ensuite, de soutenir les entreprises locales et d'encourager la création d'emplois durables, d'investir dans les infrastructures essentielles pour améliorer le quotidien des Morbihannais, de protéger notre environnement et préserver notre patrimoine et enfin, de renforcer l'attractivité du Morbihan pour attirer de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises, bref de nouvelles richesses, le mot « richesses » n'étant pas un gros mot. Je suis convaincu que grâce à votre soutien et notre détermination collective, nous réussirons à relever tous ces défis et à faire du Morbihan un département toujours plus prospère et attractif. En agissant ainsi, nous posons les fondations d'un avenir qui doit être plus prometteur pour notre département car nous transmettrons à nos enfants et petits-enfants un patrimoine solide et un environnement préservé. Malgré cette situation de crise, je suis convaincu que ce budget est un budget d'avenir, un budget qui nous permettra de relever les défis de demain avec sérénité et ambition.

Pour conclure, il est essentiel de souligner que le chemin que nous empruntons est jonché de défis, que nous ne connaissons peut-être pas tous encore dans leur totalité, mais il est également riche en opportunités. Ce budget, qui reflète notre engagement envers une gestion responsable, est un avenir durable, ce n'est pas seulement une réponse aux difficultés actuelles, mais un véritable levier pour construire le Morbihan de demain. J'avais prévu un certain nombre de citations de LA FONTAINE sur la sagesse de se préparer dans les temps d'abondance, mais je vous éviterai cette note philosophique. Notre gestion passée, qui faisait souvent l'objet de critiques, nous a permis de faire face à toutes les crises que nous avons vécues pour le moment. Si nous avions cédé à un certain nombre de critiques, nous aurions certainement été dans le dur, comme le sont un certain nombre de départements actuellement. Voilà, mes chers collègues, M. le président, ce que je tenais à dire au nom de la majorité départementale.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, mon cher collègue. Avant de passer aux différents bordereaux, je voudrais répondre à Damien GIRARD sur quelques sujets, même s'il a dû s'absenter. S'agissant de l'élection du président Donald TRUMP, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, quand nous avons une élection, le peuple est souverain. Certes ici, la plupart d'entre nous soutenions plutôt Kamala HARRIS, moi le premier, mais ce n'est pas le choix du peuple et le choix du peuple doit être respecté. Donald TRUMP était chez les démocrates, de 2001 à 2009, il n'a pas toujours été chez les Républicains. Il peut parfois y avoir de l'opportunisme à certains égards. Il parle aussi des vrais sujets, ce qui ne veut pas dire qu'il apporte les bonnes solutions. Je connais d'autres partis comme cela. Chez eux, moins de sujets civilisationnels se posent dans l'immigration, mais il y a un sujet d'immigration. Se pose également un sujet de pouvoir d'achat. Se pose un sujet de wokisme, disons les choses telles qu'elles sont. Un débat s'est instauré sur des toilettes non genrées dans les collèges. Demandez aux jeunes filles si elles veulent des toilettes non genrées, quand plein de garçons sont passés avant et je ne vous fais pas un dessin ! Voilà les débats dans lesquels se sont parfois noyés un certain nombre d'acteurs. Il faut parfois parler directement aux gens. Et cela conduit quand nous nous éloignons dans des débats philosophiques, dogmatiques et qui ne sont pas des débats que les gens attendent. Les gens attendent des débats assez simples. Est-ce que nos frontières sont gardées ? Est-ce que l'inflation va être régulée ? Est-ce que l'économie va fonctionner ? Est-ce que j'aurai un travail demain ? C'est assez simple finalement. Lorsqu'on aborde les vrais sujets, que nous apportons de vraies réponses, et bien on peut être élu. L'imprévisibilité du président TRUMP fait craindre un certain nombre de difficultés et plus particulièrement pour notre vieux continent, dont on ne peut pas dire qu'il le porte spécialement en estime. Nous avons bien vu ce qu'il en disait.

Vous suggérez aussi qu'à l'austérité nationale succède l'austérité départementale. J'ai tout à l'heure défini ce qu'est l'austérité : la rigueur sans l'espérance ou sans l'optimisme. Ici, nous avons la rigueur et c'est justement parce que nous avons la rigueur que nous pouvons mener toutes ces politiques. À écouter les propos de Damien GIRARD, ils donnent l'impression que l'on ferme la boutique ! Notre investissement augmente de 1,5 %. Nous investissons largement plus du double de l'Ille-et-Vilaine, qui compte 50 % d'habitants de plus que le Morbihan. Pourquoi ? Parce qu'ils sont mal gérés, parce qu'ils sont gérés par votre famille politique et parce qu'ils ont fait des dépenses à tire-larigot. Aujourd'hui, ils ne font plus d'investissements et mettent en place l'austérité parce qu'il n'y a plus d'espérance. Ici, il y a l'espérance, et donc c'est grâce à notre bonne gestion. Oui, il y a de la rigueur, mais elle ne date pas d'aujourd'hui. Elle a toujours été là et j'ai bien pris garde de ne pas dépenser les millions que nous avons et bien nous en a pris. Au final, quand nous avons des politiques difficiles, ceux qui ont le moins sont souvent les plus en difficulté, mais là où notre collègue fait une erreur c'est quand il parle des plus petites communes, en disant dans sa tête, les plus pauvres. Non. Quand vous regardez la situation des plus petites communes, certes elles ont des projets à la hauteur de leurs ambitions, mais elles se portent plutôt bien. Il ne faut pas généraliser, elles ne sont pas toutes identiques. Mais sincèrement, les maires sont plutôt de bons gestionnaires ; ils le sont un peu moins quand ils arrivent au niveau des EPCI. Je ne connais pas beaucoup de maires qui mettent leur commune sur le dos. Les petites communes du Morbihan ne sont pas en mauvaise santé financière, en tout cas ce n'est pas ce que nous voyons ici.

Vous parliez du Premier ministre BARNIER, à qui je réitère mon plus total soutien, pour bien le connaître. Je crois qu'il y en a d'autres dans la salle qui le connaissent aussi. Vous dites qu'il n'a pas de majorité, mais il appartient tout de même à la plus grosse coalition. Personne n'a de majorité, pas même le Nouveau Front Populaire, qui voulait en clamer une, mais qui n'a pas été capable de faire élire son président de l'Assemblée nationale. Nous verrons au 49.3. Espérons que les députés

aient la sagesse de ne pas censurer le Gouvernement. Finalement, un Parlement qui n'arrive pas à délibérer dans les délais et à voter des lois évite des lois qui, parfois, n'ont ni queue ni tête. Si le nombre de lois était réduit, parfois, le pays ne s'en porterait pas plus mal. Tout le monde dit qu'il veut réduire le nombre de normes et de lois, mais chacun veut sa propre loi. Le 49.3 pourra fonctionner, même si j'entends bien que l'idéal est d'avoir une majorité solide. Je souhaite bon courage à M. BARNIER, qui a une tâche très difficile et qui la relève avec beaucoup d'abnégation, d'écoute. Je peux vous dire que j'ai discuté avec lui sur beaucoup de sujets. Vous parliez tout à l'heure que le Fonds vert va disparaître. Les 60 % de subventions pour l'hémicycle sont du Fonds vert. C'est un effet d'opportunité ; nous aurions fait l'investissement sans le Fonds vert. Pourquoi l'État nous a donné cet argent qu'il n'a pas ? Il fallait sans doute tailler dans le Fonds vert. On n'a pas cet argent ; il faut arrêter de mentir aux Français. L'État a un déficit de 6,1 %. Il va bien falloir ramener cela à un autre niveau.

Vous dites que nous avons fixé un dogme, celui de la dette. Le dogme c'est généralement pour le Vatican. J'aurais bien aimé que la France ait ce dogme de ne pas livrer le budget avec plus de dette qu'au moment où ceux en responsabilité ont été élus. En suivant ce dogme, nous n'en serions pas là. J'ai dit en effet que je ne souhaitais pas que l'on alourdisse la dette par rapport au moment où nous avons été élus, c'est-à-dire 162,3 M€. Nous en sommes aujourd'hui à 76 M€, ce qui nous laisse une marge de manœuvre, mais le poids de la dette, en France, atteindra, en 2027, 80 Md€, plus que le budget de l'Éducation nationale et celui de la Justice cumulés. Pouvons-nous sérieusement continuer ainsi ? Ici, le poids de la dette est de 16 M€. Il ne fait que diminuer, ce qui nous donne des marges de manœuvre. Je discutais l'autre jour avec le président de la Seine-Maritime, un département qui a toujours été à droite depuis la révolution française et qui a basculé, pendant dix ans, dans les mains des socialistes, qui ont fait exploser la dette à 1,1 Md€. Aujourd'hui, notre collègue l'a déjà réduite de 400 M€. Quand vous héritez d'une telle situation, que voulez-vous faire ensuite ? Là où malheureusement la gauche passe, la dette trépasse. C'est une réalité. Nous n'avons pas le dogme de ne pas s'endetter, mais le dogme de ne pas s'endetter au-delà du raisonnable. C'est ce qui devrait nous animer, ce que font d'ailleurs les habitants chez eux et les maires dans leur commune. Pourquoi ne devrions-nous pas le faire à l'échelle du département et à l'échelle du pays ?

Vous dites que nous allons poser problème à l'économie. Non. L'Ille-et-Vilaine va en revanche poser problème à l'économie parce qu'elle ne va pas faire de commande publique et qu'elle est dans une véritable austérité. Nous sommes à plus de 1,5 % demain en investissement. Nous allons continuer de soutenir l'économie, oui, nous avons une volonté de soutenir l'économie mais penser toujours que nous allons soutenir l'économie par la dette. C'est vrai que lorsque nous écoutons certains professeurs d'économie, qui font penser au film « *Profs* » avec Patrick BRUEL, nous avons des professeurs qui visiblement font des cours d'économie sans avoir vu une entreprise, ni de près ni de loin. En réalité, c'est que l'économie, ça ne marche pas comme cela. On ne peut pas toujours relancer avec de la dette, ce qui ne fonctionne pas sur le long terme.

S'agissant des DMTO, vous dites que nous vous avons écoutés. Non, nous n'avons pas encore augmenté les DMTO, mais nous envisageons de le faire. Dans notre idée, il n'est pas utile de prendre plus d'argent dans la poche des contribuables que ce que nous avons besoin. Nous n'avons pas besoin de cet argent ; il est mieux dans la poche du contribuable qu'au département. Dans l'avenir, nous en aurons besoin. Nous allons donc proposer, qu'au 1^{er} juin prochain, nous puissions majorer le taux de DMTO pour l'aligner sur l'ensemble des départements de France. Nous étions le seul département à ne pas l'avoir majoré.

Quant à la baisse du RSA, nous constatons pour l'instant une stabilité. J'en venais d'ailleurs à douter si mon collègue se réjouissait que le RSA n'augmente pas ou s'il aurait souhaité qu'il augmente pour justifier d'une augmentation de la dépense. Je n'ai pas compris la démonstration sur ce sujet. En Ille-et-Vilaine, ça augmente. Dans le Morbihan, il continue de baisser légèrement. Que notre collègue se rassure, puisqu'il parlait d'une méconnaissance des droits. Le Gouvernement a mis tout le monde d'accord, avec la mise en place du versement à la source au 1^{er} janvier 2025. Même celui qui ne le demandait pas va en bénéficier. On crée un tas de dépenses et les non-recours aux droits vont se terminer à cet égard. Toutes ces mesures représentent 2, 3, 4 ou 5 M€ à chaque fois et au final, nous ne savons plus faire.

Concernant le patrimoine privé, nous avons toujours considéré que nous pouvions aider le patrimoine privé. Le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray par exemple est un patrimoine privé, c'est une attractivité du département. Dans les mesures proposées, il est imaginé que nous puissions conserver des aides au patrimoine des communes. Sinon, toute une filière de métiers d'art risque de s'arrêter et nos bâtiments, notamment les églises, auront des difficultés. Pour autant, nous envisageons de suspendre l'aide au privé, tant que nous n'avons pas de retour à meilleure fortune.

Nous en sommes venus ensuite à parler du député qui achète de la drogue. Je partage les propos du collègue et je condamne le sénateur de la même manière. Les deux devraient démissionner. Mon discours est identique pour les deux.

Notre rôle est d'amortir les crises, mais nous ne le ferons pas par la dette. Les dettes sont des accélérateurs de crises. Pourquoi la crise est-elle amortie ici ? Pourquoi pouvons-nous plus investir et prévoir 230 M€ d'investissements dans les collèges sur le mandat ? Parce que le département est bien géré.

Je vous propose de passer aux bordereaux inscrits à l'ordre du jour. Stéphane LOHEZIC nous présente le rapport de la 5^{ème} commission « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* », le rapport de la situation en matière de développement durable.

Départ de Nicolas JAGOUDET (*a donné pouvoir à Muriel JOURDA*).

Rapport sur la situation en matière de développement durable

M. LOHEZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission –

Merci, M. le président. Ce rapport, que vous trouverez en pages 104 et suivantes du livre des rapports, a pour objectif de vous présenter la synthèse des différentes actions du département en matière de développement durable.

Dans la continuité de ce qui vous a été proposé en 2023, il attache une grande importance à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Les autres finalités du développement durable, attendues au titre de l'article L. 110-1-3 du code de l'environnement, sont également présentes dans ce rapport, même si la focale porte principalement sur les deux précédentes citées.

Ce document met notamment en exergue les principaux schémas adoptés par l'assemblée, qui ont participé à l'attractivité du département et à l'amélioration des conditions de vie des Morbihannais. À titre d'exemple, le schéma départemental du tourisme 2024-2028 participe au développement de cette économie essentielle pour le département, en faisant du tourisme durable une priorité.

Autre illustration, le déploiement d'une stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire vise une harmonisation des pratiques, l'équité dans tous les collèges publics morbihannais, l'accès à des produits de qualité locaux et bio, ainsi qu'une lutte efficace contre le gaspillage.

2024 aura été la première année de déploiement du nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) et de la biodiversité, qui s'étendra de 2024 à 2035, avec une politique ambitieuse de création de nouveaux sites et de nouvelles acquisitions.

2024 a également été le témoin de la poursuite de notre schéma des mobilités, avec la création de deux nouvelles liaisons cyclables entre Le Bono-Baden, et Saint-Caradec-Trégomel/Le Crouesty, qui s'inscrivent dans le plan vélo départemental, permettant à chaque Morbihannaise et Morbihannais d'effectuer ainsi leurs trajets au quotidien.

Enfin, plusieurs projets de rénovations énergétiques sont en cours et certains ont été livrés au cours de l'année 2024. Notre hémicycle en est un exemple. Par ailleurs, un programme ambitieux de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges vous sera soumis prochainement.

Ce rapport reprend également de nombreux indicateurs, établis notamment par la commission n° 5. Ils participent à une meilleure évaluation des politiques publiques menées dans cette lutte contre le changement climatique.

2025 verra la naissance de notre 1^{ère} stratégie départementale bas carbone, qui sera déclinée sous la forme de plusieurs plans de transition, afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2040. Pour ce faire, il s'appuiera sur le bilan de gaz à effet de serre, effectué en 2023, bilan ayant permis d'identifier les principaux facteurs d'émission de CO₂ sur lesquels le département se devra d'agir.

D'autres actions d'envergure vous seront également soumises au cours de l'année à venir, comme notre 1^{ère} stratégie départementale pour la forêt et les landes, visant une meilleure préservation et compréhension de ces puits carbonés, notre 1^{er} schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables ou encore notre 1^{er} plan départemental de sobriété numérique.

En conclusion, le président nous propose de lui donner acte de la communication sur la situation du département en matière de développement durable.

Il y a avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le président, chers collègues, comme l'indique le rapport, l'année 2024 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée. L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, emportant son lot de dérèglements et d'événements majeurs dont les inondations violentes et subites qui ont eu lieu dans le Rhône ou celles qui ont dévasté Valence. C'est pourquoi nous saluons les engagements pris par le département, afin de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040, même à hauteur de colibri, si nous ramenons l'action départementale à l'échelle planétaire. Nous saluons en particulier la préparation d'une stratégie bas carbone pour le 1^{er} semestre 2025, afin de contribuer à lutter contre le changement climatique.

Sur la méthode, nous serons attentifs à l'exigence que vous portez à la nouvelle approche de présentation que vous évoquez dans ce rapport. Nous l'appelons de nos vœux depuis 2021. Les indicateurs doivent être précis et stables, afin de procéder annuellement à l'état d'avancement des actions et des objectifs fixés par le département.

Concernant la dynamique de développement du territoire suivant des modes de production et de consommations responsables, nous sommes satisfaits d'observer, comme nous l'avions demandé, des efforts pour soutenir l'agriculture biologique et les circuits courts. Nous remarquons aussi la prise en compte de notre invitation à utiliser la fresque du climat dans le parcours de formation des agents. À présent, je vous propose, M. le président, d'embarquer la totalité des élus dans une formation « *fresque du climat* », puis « *fresque de la biodiversité* ».

Sur le volet de la biodiversité, le rapport mentionne notamment que les espaces naturels sensibles sont une responsabilité assumée depuis 40 ans et que la biodiversité est la priorité du département. Vous êtes conscient, M. le président, que la situation est alarmante. Comme il est présenté dans le rapport, il y a eu, en 20 ans, une perte de 30 à 50 % des oiseaux et des chauves-souris. Cette baisse de la biodiversité s'explique par deux facteurs principaux. Le 1^{er} facteur est la destruction des habitats naturels à laquelle répond en partie la création d'espaces naturels sensibles. Le 2^{ème} facteur est la pollution générée par les produits phytosanitaires ou pesticides, utilisés en agriculture chimiquement intensive. Une politique véritablement volontariste côté espaces naturels sensibles et de préservation des habitats naturels s'attacherait à se préoccuper des trames vertes, bleues et noires, qui relient ces espaces. L'objectif de création de 20 % d'ENS supplémentaires en dix ans pourrait peut-être être plus ambitieux. Concernant le facteur « *pollution* », une solution serait un soutien plus affirmé au développement de l'agriculture biologique dans le département, une agriculture qui préserve la qualité de l'eau, de l'air, des sols, ainsi que la santé du vivant, des exploitants et des habitants. Cependant, nous constatons, d'après vos orientations budgétaires et malgré les restrictions prévues, que vous ne souhaitez pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement, afin de renforcer encore vos leviers pour protéger davantage la biodiversité.

Enfin, pourquoi ne pas retrouver, dans ce rapport, la dimension sociale, qui avec les dimensions environnementales et économiques, sont les piliers du concept de développement durable ? Nous déplorons fortement l'absence d'une finalité du développement durable qui est l'épanouissement de tous les êtres humains. Je cite ici le cadre de référence mentionné par le ministère de l'écologie. Cet épanouissement passe notamment par la lutte contre la pauvreté. Malheureusement, en 2024, alors que le taux de pauvreté est à son plus haut niveau en France, les actions de lutte contre la pauvreté dans le Morbihan sont « *réduites à peau de chagrin* ». Pour preuve, pas de revalorisation des subventions aux associations de solidarité depuis des années, presque dix ans maintenant.

Quant au plan départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ou PDALHPD, les élus de terrain que nous sommes savent malheureusement qu'il fait figure de coquille vide. Les trois axes mentionnés sont louables : le service public de la rue au logement ; l'identification de réponses à la crise du logement ; l'accueil et la prise en charge adaptés des publics prioritaires. Mais aujourd'hui, la politique de prise en charge des publics défavorisés se trouve dépourvue de moyens réels pour faire face aux demandes croissantes. Les associations de solidarité ne cessent d'alerter sur la demande d'aide alimentaire qui grandit et sur les personnes de plus en plus nombreuses tombant dans la grande précarité et présentes en grand nombre lors des

maraudes. Aujourd'hui, dans le département et ailleurs, une personne ne pouvant compter sur la solidarité familiale, une personne privée d'un salaire décent ou face à un problème de santé se retrouve rapidement à la rue. Le PDALHPD mentionne 22 872 demandes d'hébergement d'urgence traitées en 2022. La tendance est à la hausse depuis 2019 (+ 16 %). Sur ces demandes, près de 40 % des ménages sont finalement maintenus à la rue, seuls 7 % bénéficient d'un hébergement d'urgence. La situation est catastrophique. Avec près de 23 000 demandes d'hébergement d'urgence traitées en 2022, nous sommes toutes et tous face à une sombre réalité, une réalité qui atteint notre identité et nos valeurs humanistes de solidarité et de fraternité.

Face à ce constat, il y a un an et demi, M. le président, vous vous étiez montré favorable à l'ouverture de bâtiments publics départementaux inoccupés, avant leur réaffectation vers d'autres usages ou leur déconstruction. Où en êtes-vous aujourd'hui de cette mise à disposition de logements intercalaires ? Ce serait là une action volontariste en matière de développement durable dont l'un des enjeux primordiaux aujourd'hui est la solidarité. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous avez parlé des enjeux climatiques et notamment de la fresque du climat. À ma connaissance, deux commissions, au sein de l'assemblée départementale, ont déjà fait la fresque du climat. Cette démarche a donc déjà été engagée et l'idée est qu'elle se poursuive au sein de l'ensemble des commissions.

Vous parlez aussi de notre ambition d'augmenter les ENS de 10 %. Nous avons voté un schéma des ENS et l'idée est de s'y tenir. Augmenter nos surfaces d'ENS de 10 % est déjà beaucoup dans la durée du schéma. Il faut ensuite s'en occuper, les entretenir, réaliser des plans de gestion. Nous avons déjà 3 700 hectares et 370 hectares supplémentaires c'est loin d'être négligeable. Nous n'allons pas rediscuter des ambitions qui ont été approuvées dans le schéma des ENS, qui n'a d'ailleurs jamais été aussi ambitieux.

S'agissant de l'agriculture biologique, que vous nous invitez à aider plus fortement, ce n'est pas de notre compétence, mais de celle de la région. Nous avons la compétence agricole, elle a disparu depuis 2015 et elle est désormais exclusivement de la compétence de la région. Vous avez plein d'amis à la région ; vous leur en parlerez pour voir comment ils peuvent soutenir cette filière. Pour ce qui nous concerne, avec l'achat, dans nos collèges, de denrées, nous soutenons, à notre niveau, la filière biologique, qui est tout à fait importante, sans sous-estimer non plus le poids important de l'agriculture conventionnelle qu'il convient aussi de garder sur notre territoire, faute de quoi quelques personnes aisées pourront aller sur le marché acheter des produits bios et le reste sera importé de partout dans le monde. Il faut aussi garder des capacités à produire sur notre territoire, de manière raisonnée, raisonnable et respectueuse de l'environnement. L'agriculture conventionnelle peut le faire, mais je suis d'accord, il faut aussi soutenir l'agriculture biologique, qui traverse une situation difficile économiquement.

Vous avez parlé ensuite de l'aide alimentaire, un sujet ô combien important, mais qui relève de la compétence de l'État. Nous intervenons parfois pour aider un peu les associations ou pour aider des investissements, comme nous l'avons fait pour les Restos du Cœur, mais cette compétence relève exclusivement de l'État. Je ne sais d'ailleurs pas ce que fait l'État avec cette compétence, mais suivant la séparation des compétences, celle-ci relève de l'État. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons vocation à nous occuper des compétences que la loi nous donne ; que ceux qui ont d'autres compétences s'occupent de celles que la loi leur donne. L'aide alimentaire est de la compétence de l'État.

Vous parlez de la prise en compte du développement durable sous toutes ses formes, y compris la dimension sociale. Nous sommes une collectivité du social. C'est ce que l'on fait matin, midi et soir. Donc si, la dimension sociale, nous l'avons. S'il y a une telle solidarité, si la cohésion existe et le vivre ensemble dans ce département, quand nous aidons la culture, le sport, les associations sociales, quand nous intervenons pour l'ensemble des familles morbihannaises, c'est une action sociale, et que nous voulons bien mettre en place. Nous pouvons mener toutes ces actions parce que nous n'avons pas à consacrer notre premier budget à la dette. Pourquoi aujourd'hui, à l'échelle nationale, on se plaint d'un manque d'argent dans les hôpitaux ou de l'impossibilité de mener telle ou telle politique ? Parce que la première dépense de l'État c'est le remboursement de la dette. En 2027, le budget cumulé de la défense et de l'environnement sera égal au budget de la dette. C'est cela la

réalité des choses. Si nous n'étions pas aussi endettés, nous pourrions faire bien d'autres choses. Nous allons tenir bon sur nos sujets et mener une bonne politique et durable.

Mme PERRAULT – M. le président, je ne peux que réagir quand j'entends que le PDALHPD est « *une coquille vide* ». Chère Rozenn, nous travaillons ensemble d'une manière constructive sur ce plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Je pense que les travailleurs sociaux vont peu apprécier ces propos de « *coquille vide* ». Qu'est-ce que l'on fait pour l'accompagnement social, pour la prévention des expulsions ? Il suffit de siéger en commission d'attribution de logement, chaque lundi, pour voir que les DALO occupent une part très importante, aujourd'hui, dans l'attribution des logements. Qu'est-ce que l'on fait pour la précarité ? Je pense notamment au dispositif Solidarité Morbihan Énergie avec l'ADIL, à l'accès au logement des jeunes, des personnes âgées pour lesquelles on parle de virage domiciliaire aujourd'hui. Nous n'avons jamais été aussi actifs. Depuis dix ans que je suis élue au département et depuis 2021 où je suis élue en charge de l'habitat et du logement, nous travaillons et dire que le PDALHPD est une coquille vide est une forme de malhonnêteté intellectuelle de ta part, Rozenn. Je pense que les travailleurs sociaux et les CCAS, qui sont la première porte d'entrée pour les personnes défavorisées, vont peu apprécier ces propos. On peut parler de pauvreté derrière des grands mots ou des slogans. L'action du département est matin, midi et soir, comme vient de le dire le président, et nous ne pouvons pas parler de « *coquille vide* ». Franchement, cela me fâche.

LE PRÉSIDENT – Mme METAYER et nous passerons au point suivant.

Mme MÉTAYER – Je ferai court, mais je ne peux pas laisser dire des choses que je n'ai pas dites. Je ne parle pas de l'accompagnement social, de l'accompagnement des situations de précarité énergétique dans lesquelles se trouvent certains ménages. Le Morbihan a de beaux dispositifs dans ce domaine. Tu as parlé de Morbihan Solidarité Énergie. Je parle de la situation de l'hébergement d'urgence, qui est une compétence partagée entre l'État et le département. En la matière, les chiffres du PLALHPD indiquent que 23 000 demandes d'hébergement d'urgence ont été faites en 2022, soit plus 16 % par rapport à 2019 et il s'agit des demandes qui ont été traitées. Je ne mets absolument pas en cause le travail des travailleurs sociaux. On parle de thématiques différentes. L'hébergement d'urgence, je t'invite à venir voir de quoi il s'agit.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous prenons acte, puisque nous n'avons pas à voter sur ce bordereau.

Par conséquent, il est décerné acte au président de sa communication.

Je vous propose de passer à la commission 1 : « *Finances et ressources humaines* », au bordereau suivant qui est aussi un prendre acte. Il s'agit du rapport n° 3 qui concerne la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département. Il a été examiné par l'ensemble des commissions. M. DUFEIGNEUX.

Retour de Fabrice ROBELET.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission –

M. le président, conformément aux textes en vigueur, le département doit, préalablement au débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport présente tout à la fois la politique conduite par le conseil départemental en matière de ressources humaines, ainsi que les politiques publiques actives pour lutter contre les inégalités de genre.

L'axe des ressources humaines du conseil départemental présente les caractéristiques suivantes. À l'instar des départements de France, notre collectivité est caractérisée par un taux de féminisation globalement important, 68 % des effectifs, hors assistants familiaux. Cette proportion se retrouve dans les recrutements effectués en 2023, puisque sur les 150 agents recrutés sur des emplois permanents, 112 étaient des femmes, soit 72 %. Il est observé par ailleurs une faible mixité dans les métiers de la filière technique, ainsi que dans les filières sociales et médico-sociales. Il est également constaté une surreprésentation des femmes sur les emplois non permanents de la collectivité. S'agissant des actions de formation, elles ont bénéficié à 68 % des agents du département, avec une représentation un peu plus importante des hommes. 71 % des hommes ont suivi au moins une formation et 66 % des femmes.

Enfin, le département poursuit la mise en œuvre de son plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il agit concrètement sur cinq points en priorité :

- Lutter contre les discriminations, le harcèlement, les violences, les agissements sexistes ;
- Sécuriser le processus de recrutement, afin d'éviter tout biais de genre ;
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- Informer et sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle ;
- Améliorer la communication.

S'agissant ensuite des politiques publiques conduites par le département sur son territoire, celles-ci s'inscrivent en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La dimension relative à l'égalité entre hommes et femmes est naturellement intégrée dans le champ de l'action sociale départementale. Cela se traduit notamment par des mesures d'accompagnement social individuel et collectif, mesures visant à accompagner les femmes ayant été victimes de violences dans le cadre de leur enfance, adolescence ou vie d'adulte, dans le but de les rendre actives de leur propre changement. De nombreuses actions de formation sont par ailleurs dispensées aux professionnels qui accompagnent les familles, notamment au travers d'un cycle de cinq sessions de formation, suivi par 180 stagiaires en 2023. Des partenariats ciblés sont constitués, à l'instar des trois postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Par ailleurs, le département agit dans la lutte contre les violences au sein de la famille dont les violences faites aux femmes. Il est signataire de deux conventions permettant la protection des personnes et le repérage des situations de violence. Il accompagne également, de manière opérationnelle et financièrement, de nombreuses structures de proximité (centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Morbihan, France victimes, l'Écouteille à Lorient et d'autres).

En matière d'insertion et d'emploi, l'égalité des genres est un principe affirmé, dans le cadre de la politique d'insertion départementale et fait l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la gestion du FSE, les projets cofinancés à ce titre devant respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. En matière d'allocation du RSA, 53 % des bénéficiaires sont des femmes et 47 % des hommes. Plusieurs actions d'insertion ont été spécifiquement dédiées aux femmes, l'une portée par le CIDFF, à laquelle 72 femmes ont participé et l'autre mise en œuvre par l'association Entreprendre au féminin, qui a réuni quant à elle 29 femmes en 2023. Par ailleurs, de nombreuses

autres actions d'insertion, qui figurent en page 86 du livre des rapports, mobilisent plus spécifiquement les femmes. Le public féminin est moins présent sur les chantiers d'insertion et s'établit à 34 % en 2023, en progression toutefois de 2 % par rapport à 2022.

Des actions ciblées sont déployées au titre de l'exercice des missions de protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, le département initie de nombreuses initiatives dans le cadre de sa politique éducative et du public collégien cible, l'offre pédagogique proposant de multiples ateliers sur la thématique de l'égalité filles/garçons.

Enfin, en matière de soutien à la politique sportive, le département accompagne les projets portés par les comités sportifs départementaux et les associations sportives, projets visant à développer la pratique sportive féminine.

En conclusion, le président nous propose de lui donner acte de sa communication sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission et des autres commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Mme COCHÉ.

Mme COCHÉ – Merci, M. le président. Il est exactement 16 heures 37 et je pensais qu'avec la longueur des discours de politique générale, je ne commencerai mes propos qu'à 16 heures 48. Précisément, à compter de 16 heures 48, ce 8 novembre, les femmes travailleront bénévolement jusqu'à la fin de l'année, en raison des inégalités de salaires. Ce rapport est donc bien à propos. Il présente, de façon similaire, des écarts de salaires persistants dans le département. Il s'agit particulièrement des écarts entre les employés de catégorie A. Les femmes y représentent 85 % des employés et perçoivent un salaire inférieur aux hommes de 16,2 %. Nous devrions faire preuve d'un peu plus d'exemplarité.

Le rapport témoigne toutefois d'une stabilité dans les engagements financiers et les actions entreprises par notre département en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, pour répondre aux enjeux persistants en matière d'égalité, il nous semble nécessaire de poser des initiatives nouvelles et plus ambitieuses, dépassant l'obligation légale et témoignant d'une volonté proactive. Le département peut et doit devenir un véritable moteur de changement, particulièrement dans les domaines où l'égalité est encore fragile.

D'après ce rapport, le financement des actions d'égalité en milieu scolaire a régressé pour atteindre 33 450 €, contre 41 270 € l'an dernier, avec moins de collèges concernés, 43 contre 49 l'an passé. À nous, instance responsable de la prévention et des collèges, de mobiliser encore et toujours les établissements pour promouvoir, le plus tôt possible, l'égalité entre filles et garçons.

Ce rapport mentionne, comme l'an dernier, le dispositif l'Écoute, présent à Lorient et soutenu à hauteur de 38 060 €. Ce type de dispositif mérite d'être soutenu et essaimé dans d'autres bassins de vie, notamment dans certaines zones rurales. De plus, un renforcement des partenaires, avec le CIDFF et France victimes 56 permettrait de développer un maillage plus dense dans l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes. Il est impératif de poursuivre le développement d'une vision transversale, associant les acteurs sociaux, sportifs et éducatifs, afin de multiplier les points de contact avec nos concitoyens. La proposition de renforcer les initiatives de sensibilisation aux métiers non genrés, ainsi que les actions de formation pour les encadrants sur les stéréotypes de genre dans les opérations cofinancées par le FSE+, sont, en ce sens, intéressantes pour permettre une progression sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Parfois, les symboles ont du poids. Nos voisins l'ont compris depuis longtemps en signant la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes : 2007 pour le Finistère, 2008 pour les Côtes-d'Armor, 2014 pour l'Ille-et-Vilaine et 2011 pour la Loire-Atlantique. L'absence de signature de cette charte, en 2023 et 2024, qui n'est pas en écriture inclusive, constitue un frein symbolique et pratique à l'ambition qui devrait être celle de notre collectivité. Adopter cette charte donnerait du poids à nos engagements, dans un cadre d'actes concrets, structurés et d'amélioration continue. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous avons eu, à l'origine, une version en écriture inclusive. Par contre, le contenu de cette charte est la théorie du genre, de la première à la dernière ligne. Nous avons donc fait savoir que nous ne signerons pas cette charte. Je préfère l'action à se donner parfois bonne conscience en signant des chartes, mettre en place ce qu'il y a à faire plutôt que d'être dans le verbiage. Cette charte était assurément du verbiage et nous ne la signerons pas, mais nous continuerons d'avancer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux que ce soit. Le DGS sait bien les directives que j'ai données à cet égard, au sein de notre collectivité. Les choses avancent, vont dans le bon sens et nous continuerons de les renforcer ainsi.

Les quelques cheveux blancs que je commence à avoir m'autorisent à vous dire que lorsque j'ai été élu dans cette assemblée, en 2011, j'avais été étonné, presque choqué, il n'y avait que de trois femmes. Aujourd'hui, nous avons la parité. Il est dommage qu'il faille passer par la loi à certains niveaux. Je rêve d'un moment où la loi ne rende plus cette parité obligatoire et où il soit devenu naturel qu'il en soit ainsi. 2011 était une autre époque, avec les anciens cantons et les chefferies de cantons. La plupart des maires devenaient conseillers départementaux à l'ancienneté. L'île de Groix, Yvette ANNÉE, dans son canton et Thérèse THIÉRY, à Lanester, faisaient exception. Nous nous réjouissons aujourd'hui que notre assemblée soit paritaire et que les femmes occupent également des places à forte responsabilité au sein de l'administration. Nous avons une DGS femme ; nous avons maintenant un homme. Je dois dire que c'est la première fois que je travaille avec un DGS homme ; j'ai toujours eu à travailler avec des directrices générales des services. Je peux aussi saluer leur engagement, de même que celui de notre directeur général des services par ailleurs. Je connais son attachement à faire en sorte que les enjeux d'égalité et de parité soient respectés dans cette assemblée et au sein de l'administration. Merci à vous.

Nous prenons acte de ce rapport et nous passons au point suivant qui concerne la segmentation stratégique. Denis BERTHOLOM.

Par conséquent, il est décerné acte au président de sa communication.

Départ de Rozenn METAYER (*pouvoir donné à Myrienne COCHÉ*).

Nouvelle segmentation stratégique

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le président. Ce rapport relatif à la segmentation stratégique, peut, de prime abord, paraître technique et purement administratif, mais en déclinant nos politiques publiques en objectifs et en actions, une telle segmentation structure la présentation du budget soumis annuellement au vote de notre assemblée. Les regroupements budgétaires réalisés offrent ainsi une cohérence et une lisibilité aux actions menées, tout en facilitant l'estimation de leur coût global et l'analyse de leurs impacts. C'est ainsi à la fois un outil de pilotage budgétaire, d'aide à la décision et de communication.

Notre actuelle segmentation a fait l'objet d'ajustements réguliers au cours des dix dernières années, afin d'y intégrer plusieurs évolutions, notamment celles liées à la loi NOTRe. Elle nécessitait cependant d'être revisitée en profondeur pour prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels notre collectivité est confrontée, en lien avec les grandes orientations de notre projet de mandature 2021-2028.

Profitant d'un changement de progiciel financier, cette nouvelle maquette se devait d'éviter deux écueils, des strates trop fines, d'une part, conduisant à négliger les liens ténus et les synergies existantes entre activités ou métiers, et des segments trop larges, d'autre part, ne présentant aucun intérêt pour l'analyse et l'allocation de ressources. Elle devait également veiller à conserver des séries historiques, nécessaires à l'analyse de l'évolution de nos dépenses et recettes. En cohérence avec les priorités du plan de mandature 2021-2028, le choix a été d'ajouter de nouveaux enjeux, se rapprochant du découpage de nos actuelles commissions thématiques. Le classement de ces enjeux tient compte de leur positionnement dans les priorités de ce mandat, tout en cherchant une certaine logique pour leur déclinaison en politiques publiques, politiques sectorielles et programmes. Si nos politiques opérationnelles et nos fonctions ressources trouvent aisément leurs marques dans cette nouvelle architecture, l'enjeu capital de la transition environnementale n'a pu être identifié en tant que tel, du fait de sa transversalité et de sa forte imbrication aux autres enjeux thématiques. Deux outils réglementaires nous permettront cependant d'en apporter une lecture utile : le premier, le rapport annuel en matière de développement durable, présenté lors de cette réunion et ultérieurement, la conception d'un budget vert.

En conclusion, il nous est proposé de donner acte au président de cette communication.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Nous pouvons donc prendre acte de cette nouvelle segmentation. Merci.

Nous passons maintenant aux orientations budgétaires. Je vais laisser la parole à la présidente de la commission des finances, notre sénatrice Muriel JOURDA.

Départ de Ronan LOAS (*pouvoir donné à Gaëlle FAVENNEC*).

Orientations budgétaires pour 2025

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci M. le président. Nous allons entrer dans le long tunnel des orientations budgétaires, encore qu'il serait moins long que celui des discours préalables. Nous allons l'égayer, puisque grâce à ce nouvel hémicycle, quelques images vont vous être diffusées, qui illustreront mes propos et les rendront probablement plus intelligibles.

Nous avons ouvert la session en évoquant assez longuement le contexte des finances publiques de l'État, qui est un point de départ pour nous. Les finances publiques de l'État sont un gouffre au bord duquel nous dansons et il va falloir nous en éloigner, mais je crois qu'elles nous font toucher du doigt le fait qu'il est d'autant plus nécessaire d'avoir des finances qui soient saines, un département qui soit raisonnablement géré, ce qui nous permet de faire face aux difficultés. Nous l'avons dit souvent et nous l'avons fait aussi souvent que nous l'avons dit. La comparaison entre le budget de l'État et notre budget départemental doit être un enseignement en faveur de la gestion départementale. Comme le président l'a rappelé, de nombreux départements ne savent pas comment ils vont pouvoir établir leur budget 2025, y compris dans des départements proches de nous. Nous n'en sommes heureusement pas réduits à cette extrémité. C'est sans doute le premier enseignement que nous pouvons tirer : nous voterons notre budget le 16 décembre prochain et dès le 1^{er} janvier, nous le mettrons en œuvre. Je rappelle que ce budget sera assez offensif en matière d'actions publiques.

Je voudrais rappeler également, comme l'a fait le président, que nous ne le faisons pas parce que nous sommes un département riche, comme nous l'entendons souvent. Parmi les départements bretons, nous sommes le département le moins riche. Par rapport à la moyenne des départements français, nous avons par habitant 14 % de moins de recettes de fonctionnement. Si nous avions la moyenne des départements français, nous aurions 121 M€ de recettes de fonctionnement de plus. Vous constatez à quel point nous ne bénéficions pas d'une situation plus favorable que les autres, bien au contraire. C'est le deuxième point sur lequel je voulais attirer votre attention. Si nous arrivons à avoir des budgets excédentaires et à faire face à la situation difficile, c'est parce que nous gérons de façon rigoureuse. La rigueur n'est pas l'austérité ; la rigueur consiste à dépenser l'argent avec efficacité et dépenser l'argent qui existe et non pas celui qui n'existe pas. Avec ce revenu moyen par habitant moindre que celui des autres départements français, nous réussissons à investir 6 % de plus par habitant que la moyenne de ces mêmes départements français, sur les quatre derniers exercices, sans recourir à l'emprunt.

Le troisième propos que je voulais tenir en préambule est très simple et je me demande pourquoi il est toujours nécessaire de le répéter, mais il suffit de voir les finances de l'État pour le savoir : nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas. C'est essentiel et j'ai la faiblesse de penser que nos concitoyens morbihannais y sont sensibles, car nous gérons le département comme ils doivent gérer leur budget. Lorsque la conjoncture est plus difficile, nous nous adaptons. Nous serons obligés de faire des économies l'an prochain et nous apporterons aussi la contribution du département au redressement des comptes publics de l'État. Nous voterons donc notre budget le 16 décembre. Nous ne le faisons pas parce que nous avons de meilleures ressources, mais parce que nous gérons les ressources que nous avons et nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas. Tel est le préambule de ces orientations budgétaires.

Entrons maintenant dans le détail de ces orientations. L'esquisse qui vous est proposée pour 2025 présente 765 M€ de recettes de fonctionnement, soit une progression de 3,2 %, 722 M€ de dépenses de fonctionnement, soit une progression de 6,4 %. Nous avons une adaptation des dépenses de fonctionnement à la hausse pour satisfaire les besoins des Morbihannais et les compétences qui nous sont confiées par la loi. Nous augmenterons principalement les moyens nécessaires à la couverture des dépenses sociales.

En investissement, 165 M€ sont prévus en dépenses d'investissement, soit une progression de 1,5 %, hors remboursement de la dette puisque la dette régresse à 16 M€. Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 181 M€, environ 30 M€ de recettes diverses, 43 M€ d'excédent prévu en fonctionnement et une autorisation maximale d'emprunt de 108 M€.

Entrons dans le détail des recettes de fonctionnement. Elles sont nombreuses et compliquées ; elles sont le fruit de la façon de légiférer en France et les réformes fiscales n'y échappent pas. Il faut rappeler que les départements n'ont pratiquement plus aucune prise sur leurs recettes. Elles sont presque intégralement pilotées par l'État ; nous n'avons quasiment pas de pouvoir de taux et nous le déplorons depuis un certain temps. Comment sont financées ces recettes de fonctionnement ? Nous avons des fractions d'impôts nationaux, un panier de recettes assez peu dynamique, et nous avons aussi quelques taxes, qui nous exposent à la conjoncture économique.

Dans le rapport, vous avez pu voir que nous avons des recettes figées qui s'érodent, comme la TICPE, la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques, et des recettes assez atones, qui évoluent très peu, comme la DGF, qui va passer de 107,5 M€ à 108 M€, grâce à notre dynamisme démographique. Il n'y a pas de dynamique, mais il ne faut pas oublier que ce sont tout de même un quart de nos recettes de fonctionnement globales. Certaines de nos recettes sont supposément un peu plus dynamiques. Elles devraient l'être, mais elles le sont à la hausse comme à la baisse. C'est notre principal panier : les DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, les fractions de TVA ou la taxe sur les conventions d'assurances. Cette dynamique n'est pas au rendez-vous et elle ne va surtout pas dans le bon sens. Les DMTO ont perdu près de 50 M€, soit 130 000 € par jour, entre 2022 et 2024. La TVA était projetée à + 4 % en 2024 ; sa progression est en réalité de 0,85 % cette année et elle sera de 0 % l'année prochaine puisque l'État prévoit de nous prélever toute la dynamique. Nous avons enfin quelques recettes d'activités qui sont composées essentiellement de contributions. La contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est en forte hausse, mais elle l'est au regard de la hausse de l'activité du département liée à l'autonomie. Elle va passer de 57,5 M€ en 2024 à 66,5 M€ en 2025.

Le projet de loi de finances contient des dispositions qui bouleversent nos prévisions puisqu'elles bouleversent les règles en vigueur actuellement pour l'octroi des recettes de fonctionnement. Trois mécanismes seraient mis en œuvre :

- Une mise en réserve obligatoire de 2 % de nos recettes réelles de fonctionnement, soit 14,7 M€ estimés ;
- Un écrêtement de la dynamique de TVA, dont la recette représente 30 % du total de nos recettes de fonctionnement. Le fait que la dynamique soit écrêtée est donc loin d'être neutre. Nous pouvions espérer la progression à 7,2 M€ en 2025 ; le projet de loi de finances prévoit que nous n'aurions que le montant reçu en 2024, qui n'était déjà pas conforme aux prévisions qui avaient été faites par l'État ;
- Une réduction de certains concours de l'État, ce que l'on appelle les variables d'ajustement, qui compensent d'anciens allègements de l'ancienne taxe professionnelle. Nous perdrons, de ce point de vue, 1,6 M€.

Ce sont donc des sommes sur lesquelles nous aurions pu compter en l'état des règles, mais sur lesquelles nous ne pourrions peut-être pas compter du fait du vote du projet de loi de finances, encore que le dernier mot du Sénat ne soit pas encore dit. Le Sénat aura à cœur de mettre les collectivités à contribution, mais d'une manière peut-être plus raisonnable que celle qui est prévue. Nous verrons ce qu'il en sera du débat en la matière.

Dans ce schéma de diminution des recettes, quels sont nos leviers pour compenser les pertes ? Les besoins de financement doivent être satisfaits, notamment au titre de nos politiques sociales. Nous n'avons guère le choix.

Quatre leviers sont potentiellement activables, avec des effets et une pérennité assez différents. Vous vous rappelez que dans le cadre du bail emphytéotique administratif des gendarmeries, à la suite de la décision de notre dernière session, nous reprenons 7,5 M€ de provisions, mais c'est un « *one-shot* ». Cela signifie que si nous pouvons l'avoir en 2025, nous ne l'aurons pas plus tard. Cette recette est réelle, mais tout à fait ponctuelle.

L'alignement de notre taux de DMTO sur celui pratiqué par l'ensemble des autres départements est l'un des leviers. Nous sommes les seuls, avec le département de l'Indre, à avoir conservé un taux relativement faible, puisque nous n'avons pas la nécessité d'augmenter ce taux, au regard de nos besoins. Nous avons donc conservé ce taux plus faible, mais conforme à nos besoins de dépenses. Vous avez, dans le rapport, une présentation détaillée des projections. Si nous alignons le taux des DMTO sur celui pratiqué par l'ensemble des autres départements, nous gagnons environ 15 M€ en 2025, suivant l'évolution du marché immobilier puisqu'il est l'assiette permettant de déterminer le montant des DMTO. Ce marché est d'une assez grande volatilité, comme nous l'avons cruellement connu cette année. Ceci étant, si nous nous orientons vers la hausse du taux des DMTO pour l'aligner sur l'ensemble des autres départements, cette décision serait à prendre en décembre, lors de notre prochaine assemblée et de la discussion budgétaire, mais elle ne prendrait effet qu'au 1^{er} juin prochain. Seulement une demi-année serait donc concernée par cet alignement du taux des DMTO.

Le 3^{ème} levier que nous pouvons utiliser concerne la taxe d'aménagement. Elle est liée aussi à l'immobilier, mais cette fois-ci à la construction et non pas aux transactions, même si le marché de la construction n'est pas plus glorieux que le marché des transactions en ce moment. Nous sommes très en-deçà des taux habituellement pratiqués dans les autres départements. Nous pourrions opérer un alignement en rehaussant ce taux. Cette recette est liée à la taxe d'aménagement, qui a pour objet les activités du CAUE et la politique en faveur de l'aménagement des espaces naturels sensibles. C'est donc une recette affectée. Si nous voulons modifier cette recette, il convient de le faire avant le 1^{er} juillet 2025, pour une effectivité du nouveau taux au 1^{er} janvier 2026. Ce ne serait donc pas immédiat.

Enfin, nous pouvons imaginer actionner un dernier levier : la taxe additionnelle départementale sur la taxe de séjour. 80 % des départements l'ont remise en place en 2025. Elle pourra apporter une somme bien moindre que celle attendue notamment par la hausse du taux des DMTO. La somme serait de 1 M€ et elle serait soumise au même calendrier que la taxe d'aménagement. Elle serait à décider au cours du premier semestre 2025. Je ne suis pas sûre que créer ce nouvel impôt soit tout à fait dans l'ADN de notre assemblée, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Les leviers pour créer des recettes sont donc relativement limités. Si nous écartons la recette exceptionnelle du BEA gendarmeries, nous pouvons espérer environ 20 M€ avec les trois leviers que je viens de vous indiquer. Je rappelle que cette somme est inférieure à la ponction que l'État a prévu d'opérer. N'espérons donc pas grand-chose de ce point de vue-là.

Après les recettes et la difficulté d'en percevoir de nouvelles, examinons maintenant nos dépenses de fonctionnement, pour voir comment nous pouvons poursuivre notre action afin de mettre les moyens là où c'est nécessaire.

Les dépenses ne sont pas moins contraintes que les recettes puisqu'elles sont, à plus de 80 %, rigides et obligatoires : l'APA, la PCH et le RSA, c'est-à-dire toutes les AIS (les allocations individuelles de solidarité). La hausse envisagée de nos dépenses de fonctionnement, en 2025, s'explique, pour plus de la moitié, par l'augmentation de nos dépenses d'action sociale, alors même que l'allocation du RSA a baissé de près de 2 % sur l'exercice 2024.

Le graphique qui vous est présenté explique d'où proviennent les hausses budgétaires prévues en 2025. Le bleu correspond aux solidarités humaines sont l'essentiel des dépenses nouvelles. Certaines raisons sont exogènes, comme le vieillissement de la population, mais d'autres sont liées à la politique volontariste que nous voulons mettre en œuvre pour mieux prendre en charge notamment les situations d'aide sociale à l'enfance, avec la création de nouvelles places en maison éducative à caractère social.

La zone grise, ce sont les ressources humaines, le GVT (le glissement vieillesse technicité), est visible sur ce graphique. Je tiens à préciser que les agents du département remplissent majoritairement des missions de production de services. Les cuisiniers, les agents d'entretien produisent pour les collégiens. Les travailleurs sociaux produisent aussi lorsqu'ils permettent aux Morbihannais de bénéficier des aides ou de la protection nécessaire. Les agents des routes permettent de circuler plutôt en bonne sécurité dans le département. L'essentiel des agents produisent des services directement au service des Morbihannais et nos frais de structure sont réduits à l'indispensable

organisation de nos activités, ce qui est nécessaire à toute organisation. Si des ponctions sur les recettes sont prévues dans le projet de loi de finances, pour autant, des dépenses nouvelles sont aussi inscrites au projet de loi de finances de la sécurité sociale. L'augmentation des cotisations pour la caisse de retraite des fonctionnaires (la CNARCL) représente environ 2,5 M€, c'est-à-dire la quasi-totalité de l'augmentation de notre budget consacré aux ressources humaines, entre sa réalisation et sa prévision 2025.

La zone rouge est le SDIS, la zone verte la reprise du BEA gendarmeries, avec des dépenses que nous allons assumer en propre, mais aussi des recettes, puisque nous allons percevoir des loyers des gendarmeries. Enfin, la zone orange correspond à tout le reste, ce qui est assez peu, mais malheureusement, ces dépenses sont soumises à l'inflation. Les primes d'assurances augmentent. Pour les véhicules, les primes d'assurances risquent d'être augmentées de 2,5, ce qui est énorme, alors que nous aurons le même niveau de couverture et avons une sinistralité plutôt faible. Cette partie du camembert orange correspond à des dépenses un peu sensibles.

La différence entre les recettes et les dépenses correspond à l'épargne. Nous devons évidemment avoir plus de recettes de fonctionnement que de dépenses, ce qui représente l'épargne brute et celle-ci doit être suffisante pour couvrir le remboursement des annuités de dette. Lorsque la dette est assurée financièrement, il faut espérer qu'il reste une épargne nette qui va servir à financer nos investissements. Sur ce graphique, vous voyez, en vert, la courbe des recettes de fonctionnement, en rouge la courbe des dépenses de fonctionnement et, en bleu, la courbe de l'épargne brute qui en résulte. L'historique est jusqu'à fin 2024 et les pointillés sont l'anticipation jusqu'en 2028. Il ne faut pas être grand clerc pour voir ce qui se passe. En réalité, les dépenses augmentent plus vite que les recettes et l'épargne nette s'érode. S'il n'est pas possible que la courbe des recettes passe sous celle des dépenses, il faut tout de même que l'écart entre les deux permette de couvrir les annuités d'emprunts.

La simulation d'augmentation des dépenses est réalisée à 3,3 %, portée par les dépenses de solidarités humaines, notamment au bénéfice des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou pour les besoins de l'aide sociale à l'enfance. Dans le schéma budgétaire exposé, nos recettes de fonctionnement restent supérieures aux dépenses, grâce aux ressources apportées par une hausse du taux des DMT0. C'est l'hypothèse qui est faite. Malgré tout, l'épargne brute diminuerait de façon conséquente jusqu'à atteindre le seuil de vigilance, qui est de 60 M€. Non seulement nous serions en dessous du seuil de vigilance, mais nous approcherions du seuil de 30 M€, où nous serions dans une impasse budgétaire. Nous n'y sommes pas, mais beaucoup de départements y sont déjà aujourd'hui. L'idée est de ne pas se retrouver dans cette situation d'impasse budgétaire, qui serait celle indiquée dans le schéma si nous ne faisons absolument rien.

Ceci étant, nos marges de manœuvre sont faibles. Nous n'avons pas vraiment de services inutiles ni de dépenses dispendieuses. Nous avons toujours essayé de bien gérer le département, mais il va falloir tout de même réaliser des économies de fonctionnement et traquer des marges de manœuvre. Il y en a peu, mais nous ne pouvons pas nous priver d'essayer de les trouver. Nous allons éviter d'engager des dépenses nouvelles, lorsqu'elles ne sont ni obligatoires ni exogènes. Nous allons devoir arrêter certaines dépenses et certains dispositifs volontaristes d'actions publiques. Nous allons ajuster le niveau de service public, parfois sans écarter des années blanches. Nous allons éviter que nos fonds se trouvent thésaurisés chez nos partenaires et non pas utilisés chez nous. Nous allons continuer à moderniser, à planifier, à optimiser, à évaluer l'ensemble de nos dispositifs et de nos modes d'action, mais c'est une méthode habituelle, depuis fort longtemps, dans le département du Morbihan. Enfin, si cela s'avérait nécessaire, nous gèlerions certains crédits.

Tout cela peut paraître difficile, mais reste nécessaire pour que nous ne trouvions pas dans la situation d'impasse budgétaire, telle qu'elle était présentée. Nous devons maintenir impérativement notre épargne brute la plus proche possible de 60 M€, ce qui nous permet de maintenir une épargne nette de l'ordre de 40 M€ et de soutenir nos investissements, puisque l'épargne nette nous permet d'investir. Nous avons besoin de ces investissements d'avenir qui génèrent des valeurs économiques pour les Morbihannais et qui améliorent structurellement leur vie. Nous devons maintenir cette épargne à un niveau qui est nécessaire pour continuer à agir utilement au sein du département du Morbihan.

Passons à l'investissement, en débutant par les recettes, qui sont présentées en page 35 du rapport. Les dotations de l'État s'élèvent à environ 15 M€. Nous avons quelques subventions d'investissement pour 14 M€. Pour mémoire, nous avons notamment le remboursement par la ville de Vannes du complexe sportif, que nous construisons, pour son compte, sur le site de Saint-Exupéry, à Ménimur. Nous avons le remboursement des avances consenties à Morbihan Habitat, le remboursement des avances consenties à la Compagnie des ports du Morbihan, ainsi que quelques ventes de biens dont nous n'avons plus l'utilité.

Deux points sur ces recettes d'investissement :

- Le désengagement de l'État sur le Fonds vert, qui nous apportait quelques recettes d'opportunité. Ce Fonds vert serait ramené de 2,5 Md€ à 1 Md€ au niveau national. Nous n'attendons que peu de choses, peut-être 500 000 €.
- La baisse de remboursement de la TVA sur nos opérations d'investissement, ce qui représente une moindre recette d'environ 3 M€. Nous pouvons penser qu'elle est un peu injuste, mais tout n'est pas figé. Peut-être arriverons-nous à redresser la barre, mais dans le budget national, il faudra trouver des économies ailleurs.

Ces recettes d'investissement, hors injection de l'épargne nette issue de la section de fonctionnement, seraient d'environ 30 M€. Pour quelles dépenses ?

Nous avons établi un prévisionnel de dépenses d'investissement à 165 M€, en hausse de 1,5 %, dont 94 M€ de dépenses directes, c'est-à-dire celles que nous nous devons d'exposer (les collèges, les routes, les pistes cyclables) et 71 M€ de dépenses indirectes, qui sont principalement des subventions accordées aux communes et aux intercommunalités en soutien de leurs projets, essentiellement dans le cadre du fameux PST. Les trois-quarts de nos prévisions de dépenses correspondent à des engagements qui ont déjà été pris. Il est nécessaire que nous honorions les engagements qui ont déjà été pris. Il le faut, c'est nécessaire, et nous nous donnerons la capacité de le faire.

Mais, la projection sur les exercices suivants, telle qu'elle vous est présentée en page 36 du rapport, nous montre que la réalisation de ces engagements augmentera sensiblement nos dépenses d'investissement, en 2026 et 2027. C'est assez logique, c'est le résultat des actions que nous avons décidées depuis le début de la mandature et qui prennent effet, pour partie, seulement maintenant. Le temps des projets est ce qu'il est ; la réalisation des dépenses d'investissement est nécessairement décalée dans le temps par rapport à la prise de décision.

Je répète que nous n'avons pas d'inquiétude, nous honorerons nos engagements, mais nous voyons bien que nous devons ralentir le train des décisions nouvelles. Sinon, nous ne pourrions plus faire face aux engagements que nous prendrions de façon un peu légère. Je crois qu'il faut anticiper l'avenir, comme il a toujours été fait dans ce département. Le président a raison, il a dit tout à l'heure, qu'à certains moments, la situation était plus facile, lorsque nos recettes étaient supérieures à nos dépenses. Le moment est désormais plus difficile concernant les recettes de fonctionnement et les dépenses que nous aurons à observer en face. Dans ce moment difficile, il faut d'autant plus anticiper l'avenir et être raisonnable sur le niveau de nos projets.

En page 43 du rapport, le schéma présenté est très explicite sur le financement de nos dépenses d'investissement. En 2025, le département va devoir emprunter pour financer les dépenses de ses partenaires, ce qui n'est pas tout à fait anormal tant que nous pouvons supporter une dette raisonnable, qui ne fait que se renouveler dès lors que nous avons atteint un certain seuil d'endettement. Or, dans le schéma budgétaire qui se présente, ce qui était soutenable hier ne l'est plus vraiment, car notre épargne nette ne vient plus suffisamment abonder nos recettes en section d'investissement. En ajoutant 25 M€ à cette épargne nette, correspondant à la ponction de l'État sur nos recettes en l'état dans l'actuel projet de loi de finances, et les dépenses contraintes qui s'y ajoutent, le prévisionnel d'emprunt est très inférieur à 100 M€, ce qui se traduirait par des réalisations d'emprunts acceptables sur trois exercices, d'autant que nous avons des pics d'investissements en 2025, 2026 et 2027. Le schéma présenté illustre assez bien cet équilibre de la section d'investissement.

Je finirai mon propos sur l'équilibre budgétaire, qui est présenté en pages 45 à 47 du rapport et qui nous indique comment nous devons piloter la dette départementale, pour ne pas être dans l'impasse où se trouvent tant d'autres collectivités de notre strate. Il faut conserver une capacité de remboursement de la dette et d'investissement en fonds propres, pour maintenir nos épargnes brute et nette à 60 et 40 M€ et ainsi continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Il faut contenir nos investissements, pour ne pas créer une dette insoutenable pour les exercices futurs. Cela va passer par un certain nombre de mesures, sur chaque politique sectorielle. Un certain nombre de nos collègues prendront sans doute la parole pour indiquer quelles sont ces mesures. Nous devons revenir à 120 ou 130 M€ d'investissements, ce que nous pouvons supporter. Avec ce mécanisme, les finances du département vont rester saines, ce qui permettra d'assurer un haut niveau de service vers les Morbihannais, en maintenant la solidarité territoriale vers les communes et les intercommunalités, afin de soutenir leurs projets.

Pour terminer mon propos, je vous propose d'examiner ces chiffres issus de l'analyse de la direction régionale des finances publiques. Je vous ai dit, en commençant, que nos recettes étaient inférieures à celles des autres départements, mais pour autant, ces recettes moindres, nous savons délivrer des services de très bonne qualité, tout en conservant des finances saines. Ces chiffres sont éloquentes. Nos dépenses de fonctionnement sont inférieures de 17 % à nos collègues bretons et de 24 % à la moyenne des départements français. Nos charges de personnels sont maîtrisées, voire très maîtrisées en comparaison de nos voisins. Le président le répète relativement régulièrement. Malgré des recettes inférieures, nous avons une capacité élevée à investir dans le territoire et un endettement deux fois et demi inférieur à nos voisins et quatre fois inférieur à la moyenne des départements français. Grâce à cette gestion, qui est ancienne, constante et qui doit prendre en compte le fait que nous ayons des ressources inférieures, malgré les difficultés que nous connaissons au niveau national, les orientations budgétaires que nous sommes en mesure de prendre pour les années 2025 et suivantes, démontrent que, malgré ces difficultés, nous pourrions être au rendez-vous de l'exercice de nos compétences et que nous pourrions remplir toutes nos missions au service des Morbihannais. Je crois qu'il est important de finir ce propos sur ce point. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT – Merci ma chère collègue. Merci également pour la qualité des diapos qui nous sont proposées. C'est l'occasion de voir que les écrans fonctionnent bien, ce qui rend la session un peu plus vivante, si tant est qu'il en soit nécessaire. M. GLAZ, je vous laisse la parole.

M. GLAZ – Merci, M. le président. Chers collègues, je m'excuse par avance de ne pas égayer mon propos avec un diaporama et de vous contenter de ma seule parole. Plus sérieusement, ce débat d'orientations budgétaires marque indéniablement un tournant dans la mandature. Comme l'ensemble des contribuables français, les collectivités territoriales doivent faire face à la déplorable situation des finances publiques et à la nécessité de rétablir les comptes de la Nation. Certes, l'État s'endette depuis un demi-siècle et tous les gouvernements y ont leur part de responsabilité, même si je ne peux m'empêcher de souligner que les années 2012-2017 ont été, de ce point de vue, moins mauvaises que celles qui ont immédiatement précédé ou suivi. Mais, avec un déficit qui équivaldrait à 6,1 % du PIB en 2024, les derniers gouvernements BORNE et ATTAL ont fêté d'une funeste façon le 50^{ème} anniversaire du dernier budget à l'équilibre en France, en 1974. En des termes plus crus, pour paraphraser une candidate que vous avez soutenue aux dernières élections présidentielles, M. le président, « *ils ont fini de cramer la caisse* ». Les choix fiscaux des sept dernières années, en favorisant d'abord les plus riches, particuliers comme entreprises, nous ont conduits là où nous sommes.

D'accord pour agir, nous ne partageons pour autant pas les options retenues par le Gouvernement BARNIER, qui est tout sauf un gouvernement de cohabitation, en particulier parce qu'il refuse de rétablir une plus grande justice fiscale et sociale. Les principales collectivités vont contribuer à l'effort commun, dans des proportions que nous pouvons juger peu équitables, notamment pour les départements, déjà fragilisés par l'augmentation contrainte des dépenses sociales, selon des modalités encore brouillonnes, mais dont nul ne s'exonèrera.

J'en viens à l'essentiel, les finances départementales du Morbihan. Annoncé à 765 M€, le panier de recettes, dont la composition reste toujours illisible pour tout un chacun et déconnecté des contributions des Morbihannais, reste peu dynamique et devrait progresser sous l'effet de trois

éléments : une reprise de provision du bail emphytéotique pour les casernes de gendarmerie, une progression de la recette de la taxe sur les conventions d'assurances et une augmentation de la fiscalité sur les achats immobiliers. Vous avez en effet proposé d'augmenter le taux des droits de mutation dont les montants perçus ces derniers mois laissaient espérer, à taux constant, une stabilisation dans les mois à venir, après deux années de baisse. Mais dans le même temps, vous ne vous saisissez pas d'autres dispositifs. Je pense en particulier à la taxe additionnelle départementale sur les séjours. Il nous semble que si la situation s'annonce critique, il faut s'emparer de toutes les recettes disponibles. Dans le 5^{ème} département touristique français, avec 35 millions de nuitées par an, une telle recette ne serait pas négligeable, de l'ordre de 1,7 M€, et reposerait en partie sur nos amis étrangers. Vous me direz sans doute qu'elle est dérisoire au vu d'un budget côtoyant les 900 M€. C'est peu, mais vous vous attaquez à des dépenses bien plus faibles dans l'important plan d'économies, dont vous annoncez la présentation détaillée pour la session de décembre.

Sur l'autre volet du budget, vous prévoyez 722 M€ de dépenses de fonctionnement, en progression du fait des besoins de financement des prestations sociales, notamment dans l'autonomie et la protection de l'enfance. Une interrogation demeure sur l'insertion demain, avec l'entrée en vigueur des dernières réformes concernant le monde du travail. Vous reconnaissez vous-mêmes, dans le rapport, que 95 % des dépenses de fonctionnement relèvent de l'obligation légale et que seulement 5 % sont volontaristes. Dès lors, faute de dynamisme ou de visibilité sur les recettes, vous souhaitez comprimer les dépenses de fonctionnement, pour maintenir un niveau d'investissement conséquent.

Nous pouvons nous interroger sur la pertinence de certains choix d'investissements. Des efforts sont faits sur ce plan également. Vous avez, par exemple, prévu de mettre en sommeil le PST, ce qui peut se comprendre au vu du contexte, même si nous pouvons redouter des effets en cascade sur l'emploi local. Vous avez prévu d'étaler certains projets dans le temps, notamment le projet autour de Kerguéhennec et vous laissez entendre une profonde révision du dispositif de soutien au patrimoine, limitant les aides aux édifices publics ou classés. Pour vous avoir alertés sur ce point à de nombreuses reprises, nous nous réjouissons, au sein du groupe de gauche et écologiste, d'avoir été entendus, tout en regrettant les quelques 500 000 € d'argent public versés en moyenne chaque année, depuis le début du mandat, pour des sites privés, souvent lucratifs et fermés aux visites.

Dans le même temps, vous maintenez des dépenses de prestige : un demi-million d'euros pour les deux étapes du tour de France féminin ou des projets, comme les aménagements portuaires de La Trinité-sur-Mer et d'Arzon, qui sont affichés comme des priorités politiques au nom de l'harmonie du territoire. Ces projets, qui sont amorcés, se chiffrent à 34 M€ pour La Trinité-sur-Mer et à 30 M€ pour le port du Crouesty à Arzon. Le public ciblé ne nous paraît pourtant pas prioritaire, au vu des compétences principales du conseil départemental.

L'éléphant au milieu de la pièce, la variable d'ajustement pour protéger ces investissements, est la gestion des ressources humaines, avec des suppressions de postes évoquées, mais non encore quantifiées ni ciblées, même si nous nous doutons du service qui sera visé. Si tel devait être le cas, vous vous doutez que nous joindrions nos voix à celles des défenseurs du service public.

M. le président, nous vous donnons bien évidemment acte du débat sur les orientations budgétaires, sans partager, vous l'aurez compris, celles que vous proposez. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je me doutais bien, sans beaucoup de suspens, que vous ne partageriez pas les orientations budgétaires. J'ai peu de doute que vous ne souteniez pas l'approbation du budget. Nous n'infléchirons sans doute pas notre élaboration du budget pour gagner votre vote, ce qui serait, nous semble-t-il, au détriment de l'équilibre de ce budget. Vous avez tout de même dit 2-3 choses qui m'interpellent et qui nécessitent que je donne mon avis. Vous avez dit qu'entre 2012-2017, le président de l'époque, M. HOLLANDE, avait creusé le déficit, mais de manière moins forte que ses prédécesseurs et de son successeur. Rappelons que M. HOLLANDE est le seul qui n'a pas traversé de crise et qu'il a tout de même creusé le déficit. Quand Nicolas SARKOZY a été élu, avec plein d'ambitions, nous aussi avec, sont venus la crise Lehman Brothers, les subprimes et tout ce qui s'en est suivi. Il y a eu une crise énorme. Je rappelle que cette crise a eu lieu juste au moment du passage du nouveau président des États-Unis, qui n'avaient donc alors plus vraiment de président. À l'époque, la France présidait l'Union européenne et sans le président SARKOZY, je crois que le monde entier, la France et l'Europe auraient plongé. Il menait, à l'époque, la situation et il a

été un homme de crise. Il a fallu soutenir et garantir un certain nombre d'éléments, comme il a été fait ensuite pendant la crise du Covid. La crise financière, qui s'est traduite par une crise économique, a conduit à une augmentation très sensible du déficit. M. HOLLANDE n'a connu ni une crise financière ni une crise économique. Je rappelle qu'il a tout de même créé près de 1 000 chômeurs par jour pendant toute la durée de son mandat, ce qui n'a pas été le cas de son prédécesseur, ni de son successeur d'ailleurs, au demeurant. Ensuite, la crise du Covid a justifié une intervention publique. Je n'en dirais pas tout à fait autant depuis la fin de la crise du Covid. Je pense qu'il y a eu un manque de courage sur les efforts à faire.

Vous parlez toujours de grands mots, de justice fiscale et sociale. Celle-ci se tartine à toutes les sauces, sans qu'elle soit réellement démontrée ! La France est le pays qui a la plus grande justice sociale et fiscale. Elle est le pays le plus redistributeur et le pays qui atténue le plus les inégalités. C'est une réalité. Certains gagnent plus et payent plus d'impôts, mais je rappelle que 50 % des ménages ne payent pas d'impôts dans notre pays. Il est donc difficile de diminuer l'impôt de ces ménages, qui ne payent plus non plus d'impôts locaux avec la suppression de la taxe d'habitation. Un ménage locataire de son logement qui n'est pas imposable ne paye aucun impôt, à part bien sûr la TVA et les impôts de consommation.

Vous dites que le budget élaboré par M. BARNIER n'est pas parfait. M. BARNIER lui-même le reconnaît. Il a eu 17 jours pour élaborer le budget du pays, ce qui a été un travail absolument colossal. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et il sait qu'il faudra parfaire la copie. Le 49.3 aura l'avantage de lui permettre de faire les arbitrages nécessaires pour arriver à une copie qui soit la moins mauvaise possible ou la meilleure possible, en essayant de ramener le déficit à 5 % pour cette année.

Vous avez des idées de taxes nouvelles, ce qui ne m'étonne pas beaucoup, puisque les taxes sont dans l'ADN de votre groupe. Vous regrettiez que l'on n'augmente pas les taxes, notamment les DMTD, à l'époque. Quand nous n'avons pas besoin des taxes, nous ne les appliquons pas. D'après nos calculs, la taxe de séjour pourrait rapporter 1 M€ et non pas 1,7 M€ et nous n'accueillons que 17 % d'étrangers pour 83 % de touristes français. 11 % de notre PIB dépend de l'activité touristique. Taxer davantage une activité qui souffre un peu ne nous semble pas être la meilleure des propositions. Il est fort probable que nous n'allions pas dans ce sens, mais que le PST soit en sommeil, en tout cas suspendu pour une année.

Nous faisons aussi des mesures d'économies sur nous-mêmes. Nous avons prévu d'envoyer un bilan de mi-mandat, car je crois que nous n'avons pas à rougir de notre bilan. Ce document a été élaboré ; nous avons même reçu les éditos des deux groupes. Je propose aujourd'hui que cet envoi soit suspendu, ce qui représentera 250 000 à 300 000 € d'économies. Et il me semble que, dans une période un peu difficile, qui est relayée par la presse quotidienne régionale, ils vont lire demain « *c'est la fin d'une période un peu dorée pour le département* » ; si nous revenons, quelques semaines après, avec un document « *tout va bien Madame la Marquise* », je ne suis pas convaincu que ce bilan de mi-mandat soit le meilleur message en termes d'économies générales. Nous mettrons peut-être le document en ligne, mais nous n'imprimerons pas et n'enverrons pas le bilan de mi-mandat. Il faut faire des économies et il nous faut montrer aussi que nous en faisons sur notre propre fonctionnement.

Alors, vous vous réjouissez aussi de la suppression des aides au privé, comme s'il fallait s'acharner sur les propriétaires de châteaux, manoirs et autres. Vous avez un peu une image d'Épinal du propriétaire de patrimoine. Ce sont souvent des passionnés. J'ai rarement vu des personnes faire fortune avec du patrimoine, des vieux châteaux ou des vieux manoirs, qui sont plutôt un gouffre financier pour eux. Nous avons la chance que des gens passionnés entretiennent encore leur patrimoine, faute de quoi le secteur public serait incapable de le faire. Vous demandez toujours des votes séparés. Le fait que la personne ait une particule à son nom justifierait d'autant plus la suppression des aides au privé. Nous avons estimé que nous pouvions le faire et qu'il n'y avait pas de raison de ne pas le faire, ce qui aide le privé.

Vous remettez également en cause notre investissement dans les ports. Je rappelle que l'industrie nautique est une industrie majeure dans notre département, pourvoyeuse de nombreux emplois. Nous gérons 31 ports et la Compagnie des ports du Morbihan est un fleuron. Elle est le leader français

de la gestion des ports et nous sommes heureux d'en être l'actionnaire majoritaire. Nous la subventionnons à hauteur de 20 %, mais 80 % viennent du fonctionnement de la Compagnie des ports par les usagers. Il n'est pas illogique que nous aménagions nos ports, pour maintenir des outils qui sont importants, qui garantissent de l'emploi, de l'attractivité et contribuent au maintien de l'activité sur nos territoires.

Vous êtes défenseurs du service public, mais nous assumons cette différence avec vous. Pour vous, un bon service est un service qui coûte ; pour nous, un bon service public est un service qui rend la mission pour laquelle il existe. Pour moi, le meilleur service public est celui qui rend le meilleur service au meilleur coût. Il ne s'agit pas de se gargariser en montrant tout ce qui a été mis dans ce service public, même si cela ne fonctionne pas, en ayant la satisfaction d'avoir dépensé. Nous essayons de dépenser le moins possible et d'être le plus efficace possible. À l'échelle nationale, nous avons trop de fonctionnaires dans ce pays, ce qui n'est pas le cas dans notre département, puisque les efforts ont été faits. Au niveau national, nous avons trop de dépenses publiques. C'est une réalité. Il faudrait bien que nous revenions un jour à l'équilibre. Un tas de pays voisins, qui sont souvent cités en modèle, ont un taux d'administration moins fort que le nôtre et je n'ai pas l'impression qu'ils soient sous-administrés. Quand je vois que plus nous mettons de l'argent dans l'Éducation nationale, plus nous reculons dans le classement PISA, ce qui montre, à mon avis, que nous avons un problème quelque part. Vous êtes enseignant, vous avez peut-être un avis plus affirmé que moi sur le sujet, mais si le problème n'était que financier, nous devrions être premiers au classement. Nous sommes premiers au classement de la dépense, mais sommes classés 26^{ème} sur 28 des pays de l'OCDE. Pour moi, il faut recalibrer la dépense publique et remettre les choses à l'endroit, comme le Général DE GAULLE l'avait fait en 1958. À l'époque, le déficit était de 62 % ; nous en sommes encore loin, mais nous en prenons le bon chemin. À l'époque, en très peu de temps, il avait remis la France dans le bon sens. Nous espérons que c'est ce qui pourra être fait très prochainement.

Y a-t-il d'autres interventions, avant que nous prenions acte du débat d'orientations budgétaires ?
Fabrice ROBELET.

M. ROBELET – Je veux juste rassurer les Morbihannais ; nos missions et nos compétences seront mises à l'honneur dans ce budget 2025, en particulier pour les personnes âgées, avec une hausse prévisionnelle de dépenses de 10 %. Le vieillissement de la population française aussi et surtout morbihannaise conduit à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA, de personnes âgées dépendantes, des actes à domicile. Le Morbihan est au rendez-vous de cet accompagnement. Et puis, nous maintenons également l'optimisation des places d'EHPAD, comme elle avait été fortement affirmée dans le PPI EHAD. Dans un contexte délicat, nous poursuivons l'effort d'accompagnement des établissements dans leur fonctionnement et leurs investissements. Et puis, nous continuerons, dans cette maquette budgétaire, dans l'exercice 2025, à habiliter à l'aide sociale deux nouvelles résidences autonomie. Nous avons déjà l'expérience sur ces derniers exercices et nous poursuivons cette démarche cette année. Nous renforcerons également l'habitat et le logement, comme facteurs d'autonomie des personnes âgées, avec l'appel à projets « *Habitat inclusif* » et la consolidation de notre politique de prévention avec la conférence des financeurs. Je reste fortement mobilisé pour mettre en œuvre toutes ces politiques et tous ces crédits qui sont proposés à la maquette budgétaire que nous voterons le mois prochain.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Il est très juste de souligner l'effort de plus de 10 % qui est fait pour les personnes âgées. Nous sommes devant un mur démographique et chaque année, l'effort est quasiment augmenté de 10 %, sans discontinuer, dont 7,5 % sont liés au nombre d'allocataires. Au-delà des revalorisations, le nombre d'allocataires augmente. Nous avons toujours réussi à assumer l'ensemble de ces sommes, qui sont assez considérables, de l'ordre de 11 à 12 M€ supplémentaires.

S'il n'y a pas d'autres interventions, il faut que nous votions sur le fait d'avoir pris acte du débat d'orientations budgétaires. Je vous propose de me donner acte du débat sur les orientations budgétaires. Vous avez déjà dit que vous me donniez acte, sans partager pour autant le contenu. Nous sommes d'accord sur le fait que ce débat a eu lieu.

Il est décerné acte au président du conseil départemental de sa communication et du débat sur les orientations budgétaires

Nous passons à la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* ».

Pierre GUÉGAN va nous parler des ajustements budgétaires de la politique départementale de l'habitat et du logement.

RAPPORT N° 6 (Pos. 24578)

Politique départementale de l'habitat et du logement **Ajustements budgétaires**

M GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci M. le président. Le département accompagne les propriétaires occupants pour permettre l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie ou la sortie de l'insalubrité. Cet accompagnement permet de déterminer les travaux nécessaires et estimer leur coût, établir un plan de financement et solliciter les aides susceptibles d'être attribuées. Le département apporte également un soutien financier pour le financement de ces travaux.

Afin de répondre à l'ensemble des demandes en attente, le président nous propose d'abonder l'autorisation de programme « *Habitat privé – Maintien dans le logement* » de 500 000 €, la portant ainsi à 1,330 M€.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 7 : « *Accompagnement au développement territoriale* ». Là aussi, c'est une rallonge de l'enveloppe. Pierre GUÉGAN.

RAPPORT N° 7 (Pos. 24640)

Accompagnement du développement territorial

M GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Le département contribue fortement au développement dans les territoires. Ainsi, il accompagne le financement de nombreux bâtiments, équipements et services, afin de préserver et améliorer le quotidien des Morbihannais. Il vient également en aide aux associations qui portent des projets d'investissement.

Afin de répondre favorablement aux demandes d'investissement qui nous sont adressées, le président nous propose d'ajuster les moyens consacrés à la politique sectorielle « *Accompagnement du développement territorial* ». Afin d'honorer l'ensemble des sollicitations, un ajustement budgétaire est sollicité à hauteur de 8 M€ en autorisation de programme complémentaire, au titre de nos aides aux investissements des territoires. Elle serait ainsi portée à 45,9 M€.

Pour répondre aux demandes de versement des collectivités soutenues dans leurs opérations essentielles, liées à la solidarité territoriale et aux contrats de territoire, il nous est proposé d'abonder les crédits de paiement à hauteur de 4,783 M€.

En matière de travaux et de sécurité maritime, une autorisation de programme complémentaire de 26 000 € est également demandée, la portant à 226 000 €.

Enfin, sur le volet de l'animation locale, afin de répondre favorablement aux demandes qui ont été déposées, il nous est proposé l'inscription d'un crédit complémentaire de 10 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que récapitulés en pages 100 et 101 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous voyez que nous proposons 8 M€ d'autorisations de programme supplémentaires, dont près de 4,8 M€ de crédits de paiement, pour le PST et notamment la solidarité territoriale. Ces chiffres sont absolument conséquents et nous sommes encore capables d'accompagner nos communes. Nous avons mis déjà plus au cours de ce mandat, que dans la totalité du mandat précédent. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 8 : « *Développement touristique* ». Mme PERRAULT.

Départ de Marianne ROUSSET (*pouvoir donné à Dominique LE MEUR*).

Développement touristique

Mme PERRAULT, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le président. 5^{ème} département touristique sur le plan national, j'aime à rappeler que cette activité économique, en Morbihan, est créatrice de valeur ajoutée. Le Morbihan est une destination touristique de premier plan, privilégiée des clientèles françaises. Cette attractivité touristique repose sur de nombreux atouts, dont la mise en valeur doit perdurer, et qui s'impose comme un axe fort de notre développement économique.

Afin de répondre aux enjeux d'accompagnement du développement touristique de nos partenaires, des ajustements budgétaires sont sollicités. D'abord en matière de promotion et d'animation touristique, et pour poursuivre notre soutien aux manifestations locales, terre comme mer, le président nous propose un abondement de 100 000 € en crédits de paiement.

Par ailleurs, pour répondre aux demandes de versement des collectivités signataires d'un contrat d'attractivité touristique, signé entre 2016 et 2019, il en reste encore quelques-uns, il nous est demandé d'abonder des crédits de paiement à hauteur de 180 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que récapitulés en page 103 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* ». M. DUFEIGNEUX va nous présenter le rapport n° 4 : « *Politique en matière de ressources humains – Ajustements budgétaires* ».

RAPPORT N° 4 (Pos. 24584)

Politique en matière de ressources humaines Ajustements budgétaires

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

L'ajustement budgétaire sollicité porte sur la masse salariale des personnels non permanents. Il a pour objectif de permettre à la collectivité d'assurer la rémunération des agents recrutés en CDD, dont les contrats sont en cours jusqu'au 31 décembre de cette année. Les crédits complémentaires sont sollicités à hauteur de 200 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires, sur la base des éléments financiers récapitulés en page 92 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Départ de :

- Stéphane LOHEZIC (pouvoir donné à Marie-Jo LE BRETON),
 - Marie-Hélène HERRY (pouvoir donné à Thierry POULAIN).
-

Nous passons au dernier bordereau, avant le vœu. Il concerne le budget principal et la décision modificative n° 2. Je laisse la parole à la présidente de la commission des finances, Muriel JOURDA.

Budget principal Décision modificative n°2 de 2024

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Il s'agit d'ajuster les prévisions budgétaires 2024, en recettes comme en dépenses. Les recettes nouvelles s'élèvent à 20 838 393 €. Elles intègrent tout d'abord un complément de 7 M€ au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la TSCA, qui était prévue à hauteur de 85 M€ au BP 2024. Le produit de cette recette nouvelle la portera à 92 M€ en 2024. À fin octobre, le produit est en augmentation de 6,3 % par rapport au montant encaissé à fin octobre 2023.

Par ailleurs, pour constater la majoration de la valeur nominale de l'action de la Compagnie des ports du Morbihan, qui passe de 69 € à 93 €, dans le cadre de l'augmentation de capital par incorporation des réserves, sur laquelle nous avons délibéré le 20 septembre dernier, et pour mener les opérations comptables afférentes et équilibrées en recettes et en dépenses, il vous est proposé l'inscription d'un crédit complémentaire de 5,203 M€ en recettes et en dépenses. Ces dépenses et ces recettes s'équilibrent sans aucun flux financier.

Des recettes complémentaires de la CNSA sont inscrites également, à hauteur de 5,030 M€, soit 5 M€ pour le concours APA, qui sera porté à 43 M€, et 30 000 € pour le concours à reverser à la MDA, la maison de l'autonomie.

Une recette de 1,083 M€ est inscrite au titre de la participation de l'État pour les actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Une recette de 428 00 € est inscrite, suite à la signature d'un contrat d'insertion et d'emploi pour l'année 2024.

La notification du produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties permet d'ajuster de 679 000 € l'inscription formulée à 9,4 M€ au budget.

Le produit du fonds de compensation de TVA est à diminuer de 914 759 €.

Enfin, la recette de 2 229 552 €, au titre du fonds national de péréquation des DMTO, nous est présentée dans un point spécifique. Voilà pour l'ensemble des recettes nouvelles, à la hausse ou à la baisse.

Pour ce qui concerne les dépenses, elles sont en diminution de 380 173 €, avec une augmentation en fonctionnement et une réduction en investissement. Cet ajustement en dépenses résulte à la fois de virements de crédits de paiement et d'inscriptions nouvelles. Les crédits de la politique du développement des territoires s'élèvent à 5,073 M€, dont 4,963 M€ en investissement, en faveur de la solidarité territoriale et des contrats de territoire et 110 000 € en crédits de fonctionnement.

Les crédits de la politique « *Ressources et transferts* » diminuent de 179 275 €, en raison du décalage d'opérations, de reports d'acquisitions immobilières et de retards de travaux d'aménagement de futurs locaux de service de gestion de la flotte automobile. Nous proposons une réduction des crédits de paiement de 6 879 984 €. Parallèlement, des crédits complémentaires sont présentés sur cette politique publique : un crédit complémentaire de 5,203 M€ pour mener des opérations afférentes à la constatation d'augmentation du capital social de la Compagnie des ports du Morbihan par incorporation de réserves, que j'ai évoquée à l'instant ; et un crédit complémentaire de 200 000 € pour les ressources humaines. Je présenterai un peu plus loin un ajustement à la hausse de la prévision du fonds national de péréquation des DMTO.

Sur la politique « *Éducation, culture et sports* », il est proposé une diminution de crédits de 1 774 398 €, en raison d'un décalage d'opérations.

Sur la politique « *infrastructures et mobilités* », il est proposé une diminution de crédits de 3,5 M€, en raison également de décalages d'opérations liés aux fouilles archéologiques et aux procédures environnementales.

Concernant le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, au vu de la notification, le département est prélevé de 25 277 709 € et bénéficie d'un reversement de 12 648 557 €, soit une contribution nette de 12 629 152 €. La prévision était de 13,6 M€. Dans le cadre de cette décision modificative, il nous est donc proposé de majorer la prévision de dépenses de 1 277 709 € et d'augmenter la prévision de recettes de 2 229 152 €, pour se conformer à la notification.

En conclusion, la réduction des dépenses de 380 673 € et l'inscription de recettes nouvelles pour 20 838 380 € permettent de diminuer la prévision d'emprunt de 21 479 394,30 € et de la ramener ainsi à 32 765 596,31 €.

Par ailleurs, il vous est proposé de voter trois autorisations de programme complémentaires, pour un montant total de 8,526 M€, pour les programmes de subventions suivants :

- 8 M€ pour les aides aux investissements des territoires ;
- 500 000 € au titre du maintien dans le logement, habitat privé ;
- 26 000 € pour les travaux de sécurité maritime.

Enfin, il nous faut prendre en compte les résultats de l'exercice 2023 du syndicat intercommunal du port de La Roche-Bernard-Férel-Marzan, qui a été dissout au 31 décembre dernier, soit un déficit de fonctionnement de 57 706,75 € et un excédent d'investissement de 318 035,05 €.

Tel est l'ensemble des opérations de la décision modificative.

En conclusion, le président nous propose :

- de modifier l'affectation des résultats 2023 ainsi qu'il suit afin d'intégrer la reprise des résultats 2023 du syndicat du port de La Roche-Bernard. Le nouveau résultat d'investissement reporté s'élève ainsi à 147 312 992,57 €, avec une affectation du même montant. Le résultat reporté en fonctionnement est actualisé à la somme de 70 007 461,69 € ;
- de constater l'augmentation du capital de la Compagnie des ports du Morbihan par incorporation de réserves, à hauteur de 5 202 144 € par des mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes ;
- de voter la décision modificative n° 2 de 2024, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, tels qu'ils résultent, d'une part, du document budgétaire, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion ;
- de voter les crédits budgétaires, sur la base des éléments financiers, récapitulés aux pages 68 à 70 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup pour cette synthèse de la décision modificative. Y a-t-il des questions ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci, M. le président. Simplement une explication de vote. Cette seconde décision modificative, qui est essentiellement technique, en recettes comme en dépenses, comprend une série d'ajustements, notamment sur le fonds de péréquation des DMTO, pour lequel la présidente de la commission n° 1 a une tendresse particulière. Cette série d'ajustements ne soulève pas de problèmes particuliers de notre point de vue. Nous espérons simplement que les crédits de paiement dédiés aux acquisitions immobilières, notamment pour le CDE, qui ne seront pas utilisés cette année, pourront l'être dès que possible et permettront aux agents de travailler efficacement au service de la protection de l'enfance. En cohérence avec nos votes sur le budget primitif en décembre et sur la première décision modificative en juin, nous nous abstenons. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous propose que nous puissions voter cette décision modificative. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Départ de Muriel JOURDA.

LE PRÉSIDENT – Nous allons maintenant passer aux vœux. Nous avons reçu deux vœux sur le même sujet, l'un qui est proposé par le groupe de gauche et écologiste, qui est intitulé « *Soutien aux salariés de Michelin : préservons l'avenir industriel et humain du Morbihan* » et, l'autre qui a été déposé par le groupe de la majorité départementale. Le fond est quasiment le même, mais la manière de le dire est différente. Nous avons travaillé ensuite les deux groupes ensemble, en estimant qu'un vœu commun permettrait de montrer l'unité de l'assemblée départementale pour soutenir l'usine Michelin. C'est pourquoi, trois documents vous ont été adressés : le vœu du groupe de gauche et écologiste, le vœu de la majorité et une proposition de synthèse. Je laisse Marie LE BOTERFF nous en faire la présentation.

Vœu sur l'usine Michelin

Mme LE BOTERFF – L'usine Michelin de Vannes est bien plus qu'une entreprise industrielle ; elle occupe une place particulière dans le patrimoine économique du Morbihan. Ses salariés, comme ses cadres et ses directions locales, ont toujours fait preuve d'une implication exemplaire. La décision de fermeture a été prise. C'est évidemment toujours brutal pour les femmes et les hommes qui ont consacré leur vie à une entreprise. Cela l'est encore davantage dans le cas de Michelin. Ce n'est pas seulement un site qui ferme, ce sont des projets de vie qui s'effondrent, des liens humains et professionnels brisés et une part du tissu industriel et social local qui disparaît.

Même si nous pouvons nous offusquer de la part des résultats de Michelin attribuée aux actionnaires, même si la question des aides publiques, tels que les 65 M€ de crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (le CICE) et les 55 M€ de crédit impôt recherche (le CIR) doit être approfondie, comme l'a indiqué le Premier ministre, les temps qui viennent doivent être consacrés à proposer rapidement des solutions qui aillent au-delà d'un simple accompagnement administratif des salariés et qui se préoccupent activement de l'avenir du site. Salariés et actionnaires doivent faire l'objet d'une prise en considération équitable de la part de l'entreprise.

S'il n'a plus de compétence en matière économique, le conseil départemental du Morbihan tient à exprimer sa solidarité avec les salariés de Michelin et leur famille. Il appelle le Gouvernement, la région et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à engager rapidement des discussions, tant pour garantir des conditions de formation, d'aide à la reconversion et au reclassement des salariés, que pour explorer les solutions possibles de reconversion ou de revitalisation du site, en conservant sa vocation industrielle et en s'attachant à le préserver de toute spéculation foncière. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous avez fait état du vœu que nous portons conjointement et qui fait la synthèse entre les deux vœux. Nous étions d'accord sur le fond et sur les conclusions, mais il suffisait simplement, sur certains sujets, de trouver les bons mots. Je remercie celles et ceux qui s'y sont attelés. Nous avons réussi à trouver les mots, mais nous souhaitons, d'une manière générale, soutenir l'ensemble des salariés. Une décision relève de conditions qui sont celles aujourd'hui du groupe Michelin. La décision a été prise et son annonce a été brutale. Ensuite, nous souhaitons que l'accompagnement des salariés puisse se faire du mieux possible et que chacun puisse, soit retrouver un emploi, soit être accompagné dans un certain nombre de formations, mais aussi que le site en tant que tel fasse l'objet d'une réindustrialisation, au profit d'autres activités. Cela se fera en lien avec le ministère de l'Industrie, mais aussi avec la région et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, qui ont la compétence économique. Nous n'avons pas cette compétence pour ce qui nous concerne, ce qui ne nous empêche pas d'adopter un vœu. Les vœux peuvent porter sur des sujets plus généraux que nos propres compétences. D'où ce vœu de synthèse. Olivier GICQUEL a pris la plume pour essayer de trouver la bonne synthèse, avec Boris LEMAIRE, le groupe de gauche et nous-mêmes. Y a-t-il des questions ? Benoit QUERO.

M. QUERO – Pour ma part, je trouve assez malvenu, ce qui n'enlève rien à la détresse des salariés et à la fermeture des sites, que ce soit celui de Vannes ou celui de Cholet, de mentionner et de remettre en cause l'utilisation par l'entreprise Michelin, du crédit impôt recherche, qui est à hauteur d'environ 60 M€, alors que l'entreprise investit un peu plus d'1 Md€ et qu'il a permis notamment de relocaliser en France des sites de recherche et de développement de nouveaux produits. Je trouve assez mal venu de mettre cela en cause parce que, pour le coup, ce crédit impôt recherche a été plutôt efficace pour l'emploi français, d'une manière générale.

LE PRÉSIDENT – Deux éléments sur le crédit impôt recherche. Cet argent est dans l'entreprise et ne part pas en taxes. Ce n'est pas une subvention directe, mais une taxe que l'on évite de payer. C'est un crédit d'impôt, de l'argent qui appartient à l'entreprise et qui reste à l'entreprise, ce qui lui permet d'investir. Nous pouvons légitimement penser que sur plus de 3 Md€ de résultat, ces 65 M€ n'ont pas été déterminants dans la recherche, même si le CICE est, à la base, une bonne chose. Si nous voulons que nos entreprises s'adaptent aux enjeux de demain, il faut qu'elles se développent en matière de recherche, qu'elles trouvent de nouveaux produits, qu'elles soient capables d'imaginer

de nouvelles manières de les produire. La difficulté effectivement relève plus du montant global du bénéfice de l'entreprise, mais qui est issu de sa capacité à innover. Elle a une baisse de volumes, mais elle maintient un certain nombre de marges, qui sont liées à la meilleure valeur ajoutée de ses produits, qui sont issus en partie d'une recherche de pneus d'une plus grande valeur, qui peuvent par ailleurs générer moins de renouvellements et donc un meilleur bilan environnemental. Ce crédit impôt recherche est à mettre en relation avec l'ensemble des montants. Il n'est pas illogique, dans une entreprise dite « commerciale », qu'une partie des bénéfices soit reversée aux actionnaires. C'est le principe même d'une société commerciale. C'est plus une question de proportion qui est mis ici plus qu'une question de principe.

C'est la version sur laquelle nous avons essayé de converger. Ce n'est pas tout à fait le vœu que souhaitaient nos amis de gauche, ni tout à fait celui que nous souhaitions, mais nous nous sommes dits conjointement que face à une fermeture qui nous touche tous, il était préférable de porter un vœu commun plutôt que chacun refuse le vœu de l'autre. Nous avons cherché de faire converger les vœux. J'entends qu'il n'est pas tout à fait écrit comme chacun l'aurait souhaité.

Mme PERRAULT – M. le président, le groupe de gauche et écologiste ici aime à répéter qu'il faut toujours sortir du tout-voiture, voire en finir avec elle, mais face à la fermeture de l'usine Michelin à Vannes, c'est un tout autre discours. Il y avait beaucoup de caméras, ce matin, avec la présence de l'ex-future Première ministre. Voilà que d'un seul coup, on défend l'emploi et on s'inquiète de l'avenir des salariés, alors que toutes les taxes proposées aujourd'hui dans le projet de loi de finances vont à l'encontre des entreprises. Les entreprises, ici, en France, courent avec des boulets aux pieds. L'avenir est menacé par votre propre idéologie anti-voiture. Moins de voitures signifie forcément moins de pneus. C'est assez simple. Cette usine qui fournit des emplois essentiels, et je sais oh combien l'importance de cette entreprise, aussi bien pour les dirigeants que pour les salariés, et je connais son importance pour la vitalité de notre territoire. Elle mérite mieux que cette hypocrisie et cette incohérence. C'est un peu aussi, et je le dis de manière très claire, je suis très à l'aise pour en parler, c'est comme M. GIRARD qui dénonçait, en début de session, après un long discours de politique générale, l'absentéisme dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, mais que nous n'avons pas vu de l'après-midi, dans l'hémicycle du conseil départemental. C'est aussi cela la cohérence d'un discours. M. le président, je ne voterai pas ce vœu commun avec la gauche et les écologistes.

LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas une obligation. Je rappelle que nous avons présenté nous aussi un vœu. On ne nous demande pas de voter le vœu de la gauche et on ne demande pas à la gauche de voter le vœu de la droite. Nous avons essayé de converger les deux vœux dans celui qui vous est proposé au vote. Dans le cadre du crédit impôt recherche, certaines entreprises ont fait une véritable recherche ; pour d'autres, il a été un effet d'aubaine, qui a coûté fort cher, par endroits, au pays. Si nous disons les choses objectivement pour cela, le vieux fond de radicalisme d'Olivier GICQUEL lui a permis d'écrire quelque chose qu'il pensait légitimement, parce qu'il est capable de penser pour les différents groupes cet homme-là, et c'est pour cela qu'il va faire valoir ses droits bientôt dans une autre sphère. Et je le remercie de l'avoir rédigé. Y a-t-il d'autres remarques ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Pour répondre à la collègue, nous ne sommes pas anti-voiture, mais nous sommes pour la décarbonation de notre économie, qui est un impératif pour les générations à venir. J'ai une voiture, avec des pneus Michelin, qui sont plutôt plus efficaces que la moyenne des autres pneus en général. Mais, mettre des pneus coréens sur des voitures françaises fabriquées en Roumanie me semble être d'une incongruité telle qu'il était important pour nous de regarder cela.

J'ai déposé, en tant qu'ingénieur dans un groupe agroalimentaire breton, des dossiers CICE et des dossiers CIR. Le groupe est mort depuis, j'en ai été licencié. Nous ne faisons pas de développement ni de recherche. Pendant longtemps, comme vous l'avez dit, M. le président, ce dispositif a pu être dévoyé. On ne dit pas que tel est le cas ici, on indique juste, comme l'a indiqué le Premier ministre, qu'il nous semblait légitime de regarder cette somme au regard des coûts qui vont être dépensés pour accompagner les salariés dans la situation difficile dans laquelle ils sont. Le crédit-impôt recherche a été mis en place pour favoriser la recherche qui permet d'avoir des entreprises plus performantes économiquement et écologiquement. Tel était notre propos dans ce vœu.

LE PRÉSIDENT – Merci. Après ces différentes expressions, nous passons au vote. Chacun vote en âme et conscience. Qui est contre l'adoption de ce vœu ? Qui s'abstient ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 1 abstention (*Soizic PERRAULT*).

Par conséquent, le vœu est adopté à la majorité.

Notre prochaine session se tiendra le 16 décembre prochain, où nous traiterons du projet de budget primitif, a priori à 10 h. Nous vous le confirmerons. La Sainte-Barbe départementale aura lieu le lundi 16 décembre, à 18 h, à l'hôtel du département. Je vous rappelle aussi que les vœux institutionnels conjoints, avec la préfecture, se passeront ici, à l'hôtel du département, le 10 janvier prochain, à 18 h. Les vœux aux agents départementaux auront lieu le 13 janvier, à 16 h. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end. Merci.

(La séance est levée à 18 h 05)

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-11, 14, 18-20, 23-24, 27, 28, 34, 35-38, 39, 40, 41, 42, 44-45, 46-48
M. Mohamed AZGAG	
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	2
M. Denis BERTHOLOM	28
M. Alain CARIS	
Mme Myrienne COCHÉ	26
M. Gilles DUFEIGNEUX	25-26, 42
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Damien GIRARD	11-14,
M. Mathieu GLAZ	34-35, 44
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	39, 40
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	29-34, 43-44,
Mme Marie LE BOTERFF	46
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	47
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	
M. Dominique LE NINIVEN	
Mme Marie-Christine LE QUER	
M. Ronan LOAS	14-18,
M. Stéphane LOHÉZIC	21
Mme Rozenn METAYER	22-23, 24
Mme Christine PENHOUËT	
Mme Soizic PERRAULT	24, 41, 47
M. Gérard PIERRE	
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	
M. Benoit QUERO	46
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	37
Mme Marianne ROUSSET	